

Ministère des Affaires municipales

Rapport
annuel
1996-1997

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-551-17917-3
ISSN: 0481-472X

© Gouvernement du Québec, 1997

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activité du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1997.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Rémy Trudel

Québec, novembre 1997

Monsieur Rémy Trudel
Ministre des Affaires municipales
20, rue Chauveau
Québec (Québec)
G1S 1Z4

Monsieur le Ministre,

Il m'est agréable de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1997.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre,

Alain Gauthier

Québec, octobre 1997

Table des matières

Première partie

Le ministère des Affaires municipales 9

Lois refondues dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales	9
Organigramme	30
Mission du Ministère	10
Faits saillants	10
Rôle des unités administratives	12
États financiers	18

Deuxième partie

Les principales réalisations de l'exercice financier 1996-1997 21

Chapitre 1

Aménagement du territoire municipal 21

— Formation et information en aménagement du territoire	21
— Application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	22
— Application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale	23
— Dossiers métropolitains	25
— Participation à des travaux interministériels et à des groupes de travail	26

Chapitre 2

Politiques, fiscalité et évaluation foncière 28

— Institutions municipales et formation	28
— Études fiscales et évaluation foncière	32
— Développement et information techniques	33

Chapitre 3

Administration générale 36

— Secrétariat du Ministère	36
— Planification stratégique	36
— Révision des lois municipales	36
— Législation	37
— Vérification de la gestion municipale	38
— Coordination du traitement des plaintes	39
— Gestion et budget	39
— Communications	41
— Affaires autochtones	43
— Bureaux régionaux	44

Chapitre 4

Aide financière et compensation 47

— Administration des programmes de compensation tenant lieu de taxes	47
— Administration des programmes d'aide financière reliés à la fiscalité municipale	47
— Autres mandats	48
— Financement municipal	49
— Vérification	51
— Programmes d'aide financière pour les infrastructures municipales et autres programmes <i>ad hoc</i>	52

Chapitre 5

Loisir et sports 56

— Loisir et programmes à la jeunesse	56
— Sports	58

Première partie

Le ministère des Affaires municipales

Lois refondues dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales*

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (LRQ, chapitre A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (LRQ, chapitre A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chapitre A-19.1)

Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19)

Code municipal du Québec (LRQ, chapitre C-27.1)

Loi sur les colporteurs (LRQ, chapitre C-30)

Loi sur la Commission municipale (LRQ, chapitre C-35)

Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais (LRQ, chapitre C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (LRQ, chapitre C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (LRQ, chapitre C-37.3)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie James (LRQ, chapitre C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (LRQ, chapitre C-60.1)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (LRQ, chapitre C-70)

Loi sur les cours municipales (LRQ, chapitre C-72.01)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (LRQ, chapitre D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie James (LRQ, chapitre D-8)

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (LRQ, chapitre D-15.1)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ, chapitre E-2.2)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (LRQ, chapitre E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chapitre F-2.1)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (LRQ, chapitre I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (LRQ, chapitre I-15)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (LRQ, chapitre M-22.1)

Loi sur l'organisation territoriale municipale (LRQ, chapitre O-9)

Loi sur la Régie du logement (LRQ, chapitre R-8.1)

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (LRQ, chapitre R-9.3)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (LRQ, chapitre R-16)

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (LRQ, chapitre R-18)

Loi sur la sécurité dans les sports (LRQ, chapitre S-3.1)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (LRQ, chapitre S-8)

Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (LRQ, chapitre S-18.2.1)

Loi sur le traitement des élus municipaux (LRQ, chapitre T-11.001)

Loi sur les travaux municipaux (LRQ, chapitre T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (LRQ, chapitre V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (LRQ, chapitre V-5.1)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (LRQ, chapitre V-6.1)

* Cette liste comprend des lois dont l'application relève d'un autre ministre, mais qui prévoient des interventions majeures du ministre des Affaires municipales.

Mission du Ministère

La loi constitutive du ministère des Affaires municipales (Loi sur le ministère des Affaires municipales, chapitre M-22.1) lui confie la mission de veiller à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens. Cette mission l'amène à jouer trois rôles distincts mais complémentaires. Lui incombent la responsabilité des institutions municipales, la charge de conseiller le gouvernement dans le domaine municipal et celle de le représenter auprès des municipalités.

Le bon fonctionnement des institutions municipales et leur évolution reposant sur leur encadrement législatif, réglementaire et administratif, le Ministère doit s'assurer que cet encadrement, qui porte sur les structures, les compétences et les pouvoirs, les règles de fonctionnement démocratique et les modes de financement et de gestion, soit revu périodiquement.

En plus d'exercer certains contrôles, notamment sur les engagements financiers à long terme des municipalités, le Ministère administre des programmes d'aide financière et de compensation dans le cadre du régime fiscal municipal. Il gère également certains programmes d'aide financière dans le domaine de l'assainissement urbain, des infrastructures, des collectivités nordiques ainsi que du loisir et du sport. Il fournit une aide technique dans les domaines de la formation des élus et des personnels municipaux, de l'aménagement et de l'urbanisme, de la réalisation de projets régionaux, de l'évaluation foncière, du financement et de la comptabilité.

L'action des municipalités, qui constituent un palier d'administration déléguée assumant les pouvoirs qui lui sont attribués par les lois, a par ailleurs des incidences dans des domaines où s'exercent les responsabilités de plusieurs ministères. Cette double situation invite le ministère des Affaires municipales à se préoccuper de la cohérence des interventions des autres ministères et des organismes gouvernementaux auprès des collectivités locales.

Le monde municipal est en constante évolution et il appartient au ministère des Affaires municipales de faire des recommandations au gouvernement ou aux ministères lorsque leurs projets affectent le domaine municipal. À cet égard, le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales et le Comité de la législation, dont le ministre des Affaires municipales est membre, offrent régulièrement l'occasion d'examiner ces questions.

Responsable de l'administration du système municipal, le Ministère est aussi le porte-parole du gouvernement auprès des municipalités. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le charge en effet de

faire connaître aux collectivités locales les orientations et les projets du gouvernement et de ses mandataires.

De façon plus générale, le Ministère s'efforce de développer l'esprit de partenariat entre ces deux paliers d'administration publique. Il existe à cet égard un mécanisme privilégié qui permet aux partenaires de discuter de leurs préoccupations respectives : la Table Québec-Municipalités. Le Ministère assure le bon fonctionnement de ce forum politique.

Le Ministère a également une mission en ce qui a trait au loisir et au sport. Il assure le développement et la promotion de ces deux secteurs en favorisant, pour l'ensemble de la population, l'accessibilité la plus large possible à des lieux de pratique, à des services, à des ressources et à des équipements récréatifs et sportifs dans le but de contribuer à son mieux-être et à sa qualité de vie. Il veille également à ce que les athlètes québécois aient accès à des services pour améliorer leur performance et augmentent ainsi leurs chances de victoire à des compétitions de haut niveau.

Faits saillants

Pour faire suite à l'Accord du 11 octobre 1995 sur la décentralisation, le Ministère a amorcé, au cours de l'exercice 1996-1997, la décentralisation de certaines activités prévues à la phase I, notamment l'inspection des aliments et l'inspection des bâtiments. Il a également participé aux travaux du groupe de travail interministériel chargé d'élaborer un cadre de référence en matière de déconcentration, de régionalisation et de décentralisation.

Le 30 mai 1996, le ministre des Affaires municipales a rendu publique une politique de consolidation des communautés locales. Au cours de l'été, le Ministère a assuré la diffusion de la politique, en particulier du volet I concernant les villages-paroisses et les agglomérations de 10 000 habitants et moins. Du 24 septembre 1996 au 19 novembre 1996, la Commission de consultation sur le regroupement municipal, présidée par M^e Jacques O'Bready, président de la Commission municipale du Québec, a tenu 24 jours d'audiences publiques dans les différentes régions du Québec. Elle a également rencontré les deux unions représentant le monde municipal. Ces audiences ont permis d'entendre l'opinion de près de 300 municipalités, municipalités régionales de comté, organismes du milieu, citoyens et représentants du monde municipal désireux de s'exprimer sur la politique de consolidation des communautés locales. Les recommandations de la Commission de consultation ont été remises au ministre au début de l'année 1997. Des ajustements ont été apportés à la politique et devraient être présentés au monde municipal au début du mois d'avril 1997.

Dans le cadre des travaux de la Table Québec-Municipalités, le Ministère s'est penché sur les relations du travail en milieu municipal, la problématique des villes-centres et des agglomérations urbaines, les modifications à apporter aux lois municipales, le dossier du développement de l'industrie porcine au Québec, le cadre budgétaire des municipalités, les règles de décision au sein des municipalités régionales de comté, la prolongation du programme des infrastructures Canada-Québec, le financement des équipements, infrastructures et services régionaux ainsi que le cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport.

D'autres dossiers importants ont retenu l'attention du Ministère. Ainsi, en ce qui concerne la politique de consolidation des communautés locales, le Ministère a amorcé la mise en œuvre du volet II en incitant les milieux municipal et socio-économique à présenter des propositions de consolidation.

À la suite de l'adoption pour la région métropolitaine de Montréal de trois grandes orientations d'aménagement, un comité interministériel, présidé par le sous-ministre des Affaires municipales, a été créé pour élaborer une proposition relative aux choix d'aménagement du gouvernement pour cette région.

En matière de loisir et de sport, le Ministère a présenté un nouveau cadre d'intervention gouvernementale qui propose le renouvellement du partenariat avec ces secteurs. Il a tenu une vaste consultation au cours de laquelle plus de 700 mémoires ont été reçus et quelque 500 personnes ont été entendues tant sur le plan national que sur le plan régional.

Le Ministère a continué à assumer la coordination du processus de révision des schémas d'aménagement du territoire des municipalités régionales de comté de même que l'élaboration des avis gouvernementaux à transmettre aux municipalités régionales de comté. En date du 31 mars 1997 :

- un schéma révisé est en vigueur ;
- cinq autres schémas révisés ont été adoptés ; l'avis gouvernemental a été transmis pour quatre d'entre eux, et un dernier est en voie d'élaboration ;
- 90 MRC ont adopté un document sur les objets de la révision (DOR) ; la plupart ont reçu les commentaires des ministères ;
- 41 MRC ont adopté un projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR), dont 25 depuis le 1^{er} avril 1996 ; 26 avis gouvernementaux ont été transmis depuis cette date ;
- 26 avis gouvernementaux sur des règlements de contrôle intérimaire ont été transmis en cours d'année.

Concernant le soutien financier du gouvernement aux municipalités, le Ministère a modifié ses programmes d'aide financière pour permettre :

- l'octroi d'une aide financière particulière pour les six grandes villes-centres ;
- la mise en œuvre du programme RES-EAU pour aider les municipalités de moins de 5 000 habitants qui ont des problèmes d'aqueduc et d'égouts. Les enveloppes budgétaires revues sont de 3 millions de dollars en 1996-1997 et de 5 millions de dollars en 1997-1998 ;
- la mise sur pied de trois programmes d'aide financière à la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996 soit, le programme d'aide financière à la reconstruction des infrastructures municipales (PARIM), le programme d'aide financière à la reconstruction des infrastructures situées dans les MRC sinistrées (pour les pourvoiries et les ZEC) et le programme de reconstruction locale (pour les chalets et les résidences secondaires).

Enfin, le Ministère a complété en 1996-1997 son exercice de planification stratégique. Le document qui en résulte découle des travaux d'un comité interne sur la planification stratégique du Ministère. Il a été soumis pour consultation à divers experts externes, à des élus municipaux, à des gestionnaires du Ministère et à l'ensemble du personnel. La première partie trace le portrait de la situation et résume les principales tendances et les différents enjeux propres au Ministère. La deuxième présente le projet stratégique ministériel en tenant compte des défis à relever, des valeurs de l'organisation, des grandes orientations qui doivent constituer la toile de fond des trois prochaines années, de même que les objectifs et les priorités d'action.

La planification stratégique du ministère des Affaires municipales repose sur quatre orientations :

- valoriser et renforcer les institutions municipales ;
- améliorer les moyens dont disposent les institutions municipales pour remplir leur mission ;
- promouvoir des services accessibles, de qualité et sécuritaires dans le domaine du loisir, du sport et de l'activité physique ;
- accroître le leadership et la performance de l'organisation.

Parallèlement à cette opération d'envergure, le Ministère a fait l'inventaire de ses produits et services en vue de revoir son plan d'organisation administrative supérieure. Cette révision est devenue nécessaire dans le contexte actuel de diminution des ressources tant humaines que financières.

L'examen de l'information recueillie dans le cours de cette opération a permis de dégager quelques grands constats qui viennent orienter les changements organisationnels :

- il est nécessaire d'éliminer les chevauchements de mandats, plusieurs unités intervenant dans un même processus de production : approbation des règlements d'emprunt et des schémas d'aménagement, administration des programmes financiers ;
- il y a lieu de revoir les priorités dans les mandats des directions pour permettre la réalisation de travaux de recherche, celle-ci occupant peu de place dans les produits et services du Ministère ;
- il faut définir le rôle du Ministère en matière d'assistance technique et clarifier les mandats à cet égard, trois différentes unités administratives fournissant des services-conseils en matière de financement ou de gestion financière et cinq autres offrant des services-conseils en aménagement.

Par ailleurs, dans son plan stratégique budgétaire, le Ministère a défini une approche qui oriente elle aussi les changements organisationnels :

- renforcer le rôle des bureaux régionaux en respectant le principe de responsabilisation des institutions municipales ;
- faire des bureaux régionaux la porte d'entrée des demandes de la clientèle et accroître leur rôle en gestion de programme ;
- favoriser une régionalisation accrue de l'action ministérielle en faisant des bureaux régionaux les interlocuteurs des Tables de préfets ainsi que les postes d'accès privilégiés des MRC et des unités régionales de loisir et de sport ;
- soutenir le développement et la prise en charge locale, plus particulièrement au regard de l'organisation municipale et du développement économique, et assurer une présence plus visible du Ministère auprès des autres représentants ministériels régionaux.

Sur la base des éléments qui se dégagent de ces différentes démarches, le Ministère a énoncé un certain nombre de lignes directrices pour guider la révision de la structure d'organisation :

- adhérer aux valeurs de gestion déjà reconnues et partagées ;
- réévaluer les missions dans le but d'éliminer les doublages ;
- poursuivre la démarche d'allégement des contrôles et de déréglementation ;
- renforcer la capacité de recherche ;

- donner accès à l'expertise du Ministère en permettant au personnel de participer à différentes activités qui font appel à leurs connaissances (congrès, colloques, journées d'étude, etc.) ;
- améliorer la prestation des services en région ;
- aplanir la structure ;
- favoriser l'implantation de modes de gestion qui augmentent la performance de l'organisation et la mobilisation de l'ensemble du personnel.

Le nouveau plan d'organisation administrative devrait être complété et mis en place au début du prochain exercice financier.

Rôle des unités administratives

L'organisation administrative supérieure du ministère des Affaires municipales est composée du Bureau du sous-ministre auquel sont rattachés le secrétariat du Ministère ainsi que les unités traitant des affaires juridiques et législatives, du Bureau de coordination des affaires autochtones et de la Direction des communications. Elle comprend également cinq directions générales : la Direction générale des infrastructures et du financement municipal, la Direction générale des politiques et de la fiscalité, la Direction générale de la gestion, la Direction générale de l'aménagement et la Direction générale du loisir et des sports. De plus, on y retrouve la Direction des bureaux régionaux qui regroupe dix bureaux assurant la présence du Ministère en région ainsi que la Direction générale des affaires juridiques et législatives qui relève du ministère de la Justice.

Bureau du sous-ministre

Regroupés au sein du Bureau du sous-ministre, on retrouve le sous-ministre, le sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives, le sous-ministre adjoint au développement des politiques et des programmes, la sous-ministre adjointe au loisir et aux sports ainsi que le secrétaire du Ministère.

Sous l'autorité du ministre, le sous-ministre des Affaires municipales assume la direction du Ministère. Il coordonne notamment l'élaboration des objectifs et des activités du Ministère et veille à leur mise en œuvre. Il voit aussi à la gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles du Ministère.

Le sous-ministre dirige également le comité de gestion du Ministère composé des sous-ministres adjoints, des directeurs généraux et du secrétaire du Ministère.

Le comité de gestion du Ministère passe en revue chaque semaine les principaux dossiers en cours d'exécution et assure ainsi une cohérence à l'action

du Ministère. Le sous-ministre coordonne plus particulièrement les grands dossiers comme le renforcement des institutions municipales, la décentralisation et le regroupement municipal. Il voit également au suivi des autres dossiers assumés par les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux.

Par ailleurs, le ministre des Affaires municipales préside le comité de direction du Ministère. En plus du ministre, le comité est formé, d'une part du directeur du cabinet du ministre, du sous-ministre et du secrétaire du Ministère. Selon la nature des dossiers, les sous-ministres adjoints, les gestionnaires et les attachés politiques concernés participent au comité. À l'occasion de réunions hebdomadaires, ce comité discute des orientations ministérielles, des objectifs stratégiques et du suivi des dossiers importants.

Pour sa part, le sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives est responsable de la Direction de la législation, de la Direction de la révision des lois municipales, de la Direction de la vérification de la gestion municipale et de la coordination du traitement des plaintes relatives aux municipalités.

La Direction de la législation a la responsabilité de concevoir, d'élaborer et de coordonner la préparation des projets de loi publics dont l'application relève du ministre ainsi que la réglementation qui en découle. De plus, elle analyse et commente les projets de loi et de règlement d'autres ministères qui ont des incidences sur le droit municipal.

Quant à la Direction de la révision des lois municipales, elle doit revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale afin de l'unifier et de simplifier l'ensemble du cadre juridique s'appliquant au milieu municipal.

Le sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives coordonne également les activités de la Direction des affaires juridiques.

Le sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives assume la responsabilité de la Direction de la vérification de la gestion municipale. Cette unité voit principalement à la surveillance de la gestion municipale. Il est aussi responsable de la coordination de l'ensemble des dossiers de plainte concernant les municipalités.

Le sous-ministre adjoint au développement des politiques et des programmes a la responsabilité d'organiser la recherche et le développement des connaissances dans les principaux champs d'intervention du Ministère : organisation territoriale municipale, gestion financière, fiscalité, évaluation foncière, aménagement et développement du territoire, urbanisme et infrastructures. Il est en plus responsa-

ble de la gestion des principaux programmes de transfert aux municipalités qui relèvent du Ministère.

Enfin, la sous-ministre adjointe au loisir et aux sports coordonne les activités de la Direction générale qui s'occupe du loisir, des programmes à la jeunesse, des sports et de l'activité physique.

Secrétariat du Ministère

Le sous-ministre est assisté dans la planification et l'exécution de ses activités de direction par le secrétaire du Ministère.

Le secrétaire coordonne le cheminement des dossiers entre le Cabinet du ministre, le Bureau du sous-ministre et les unités administratives du Ministère. Il effectue le suivi des documents officiels et des dossiers interministériels auprès des organismes centraux du gouvernement et des autres ministères. Il organise notamment les réunions du comité de direction et du comité de gestion du Ministère. De même, il assure une communication permanente avec les deux unions de municipalités ; il est d'ailleurs le secrétaire de la Table Québec-Municipalités.

Le secrétaire du Ministère est aussi responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.

Finalement, il voit à la coordination d'un certain nombre de dossiers ministériels, en assurant le suivi des objectifs et des orientations stratégiques, ainsi qu'à l'organisation des réunions du personnel d'encadrement supérieur du Ministère.

Bureau de coordination des affaires autochtones

Le ministère des Affaires municipales intervient auprès des autochtones depuis 1975. À la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le Ministère a fait adopter en 1978 une législation reconnaissant l'Administration régionale Kativik (ARK) et les municipalités nordiques. Depuis ce temps, il entretient de façon continue des relations avec les représentants élus et fonctionnaires municipaux et la population des villages nordiques. Le Ministère a versé plus de 20 millions de dollars en 1996-1997 aux fins des programmes nordiques en plus d'une assistance technique sur une base permanente.

Depuis l'intégration de la mission Loisir et Sport au Ministère, le Bureau de coordination des affaires autochtones s'efforce de rendre les programmes et l'expertise ministérielle de plus en plus accessibles aux communautés et aux organismes autochtones du Québec. Cet objectif se réalise principalement en développant des outils d'information adaptés à leur

identité culturelle et en accordant une assistance ponctuelle aux demandes qui sont transmises au Ministère.

Les interventions du Bureau touchent aussi les municipalités qui ont des relations de voisinage ou qui cohabitent avec des communautés autochtones. Des demandes sont soumises pour extensionner les limites de certaines réserves à même des terres qui sont de compétence municipale.

Direction des communications

La Direction des communications est responsable des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétroinformation du Ministère. À ce titre, elle planifie et programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à la réalisation des différents moyens de communication et, enfin, supervise les ressources tant humaines que budgétaires qui y sont affectées.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre aux gestionnaires et aux autorités du Ministère, conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants :

- le Service des ressources humaines qui conseille et soutient les gestionnaires et le personnel du Ministère, de la Commission municipale du Québec ainsi que du Bureau de révision de l'évaluation foncière en matière de dotation, d'administration des salaires et des avantages sociaux, de relations du travail et de perfectionnement des ressources humaines ;
- le Service du budget qui prépare les prévisions budgétaires ministérielles, tout en tenant compte des besoins des unités administratives, et contrôle les dépenses engagées au cours de l'exercice financier ;
- le Service des ressources matérielles qui effectue les acquisitions de biens et de services, de fournitures et de matériel, de locaux et d'équipements pour les unités administratives. Il dispense les services de courrier, de messagerie et de reprographie. Il assure de plus la gestion centralisée des documents administratifs des municipalités, il supervise la disposition et la conservation des archives ainsi que le système des documents administratifs du Ministère ;

- le Service des systèmes conseille et supporte les gestionnaires et le personnel du Ministère dans le domaine des technologies de l'information. Pour ce faire, il développe de nouveaux systèmes informatiques et assure l'entretien et l'évolution des systèmes existants. Il implante la base de données ministérielle et voit à son évolution. Il assume également la responsabilité de mettre en place, de gérer et de supporter une infrastructure technologique qui permet à la fois l'exploitation des systèmes ainsi que l'utilisation d'outils bureautiques dans les différentes unités administratives du Ministère. Finalement, il voit à l'exploitation des systèmes et à la gestion de la sécurité des actifs informationnels ministériels.

Direction de la vérification de la gestion municipale

En 1996-1997, la Direction de la vérification de la gestion municipale a poursuivi sa mission principale consistant à valider le fondement des représentations faites par divers intervenants intéressés par l'activité municipale et ce, à l'égard de la conformité de l'administration de leur municipalité.

L'exécution de cette activité s'exerce particulièrement en territoire et vise essentiellement les municipalités locales et les municipalités régionales de comté du Québec présentant, présumément, des dérogations majeures à l'application conforme des lois municipales et à des pratiques de saine gestion. L'exercice consiste à prendre connaissance de tous les éléments d'administration identifiés comme étant présumément irréguliers, à procéder aux analyses et vérifications appropriées, à soumettre des avis et, le cas échéant, à formuler les recommandations qui s'imposent, de manière à rétablir la confiance des citoyens à l'égard de leurs institutions municipales.

Direction générale des infrastructures et du financement municipal

La Direction générale des infrastructures et du financement municipal exerce la responsabilité de la gestion des programmes de paiements et de soutien financier aux municipalités et organismes intermunicipaux. Elle joue également auprès de ces institutions un rôle d'assistance technique et de surveillance en matière de financement ainsi que de gestion et d'information financières. De plus, elle conseille la direction du Ministère sur ces champs d'activité.

La Direction des programmes d'aide financière et de compensation gère les programmes de paiements aux municipalités, notamment les compensations tenant lieu de taxes et les programmes liés à la fiscalité municipale. Elle assume par le Service du contrôle budgétaire, la responsabilité du suivi admi-

nistratif et financier des subventions relatives à l'assainissement des eaux. Elle est également chargée de la répartition entre les municipalités de la taxe payée par les exploitants des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité, et de la perception des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Le mandat du Service de la vérification consiste à s'assurer de la conformité et de la fiabilité des renseignements contenus aux documents d'information financière transmis au Ministère par les municipalités et les organismes intermunicipaux.

Ce mandat comporte différents volets. En effet, plusieurs activités sont indissociables ou complémentaires aux activités de vérification proprement dites. Mentionnons, entre autres, les activités d'information, de rétroinformation et de rôle-conseil auprès des administrateurs et vérificateurs municipaux, de même que celles qui sont reliées au stockage des données sur support informatique en vue d'optimiser leur fiabilité et leur accessibilité pour fins de gestion, de recherche et d'information. Le Service effectue également différents travaux d'analyses financières et d'études d'impact de nouvelles politiques fiscales et agit à titre d'interlocuteur auprès d'autres unités administratives du Ministère qui utilisent les données financières des municipalités.

Le Service du financement municipal a pour mandat de conserver un système municipal d'emprunt et de financement permanent le plus crédible et performant de façon à obtenir les coûts d'emprunt les plus bas possible.

Concernant les emprunts municipaux, ce mandat implique en premier lieu de surveiller la situation financière des municipalités incluant les organismes intermunicipaux, notamment en suivant l'évolution de leur niveau d'endettement. Le Service doit s'assurer que la municipalité qui désire engager ses fonds sur plus d'un exercice, a la capacité financière requise pour faire face à ses obligations futures, que les dépenses projetées sont des immobilisations et que la nature de la dépense envisagée justifie un report de paiement. Concernant le financement permanent des dépenses en immobilisations décrétées par les règlements d'emprunt, le Service du financement municipal joue principalement un rôle d'assistance aux organismes municipaux dans la réalisation de leur financement à long terme par émissions d'obligations ou tout autre effet négociable, privé ou sur les marchés publics locaux ou internationaux. L'aide ainsi apportée permettra à ces organismes de bénéficier des meilleurs coûts de financement possibles, tout en respectant les dispositions législatives applicables aux opérations de financement à long terme.

Le Service des programmes d'infrastructures est notamment chargé de la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts, ainsi que du programme d'aide aux municipalités régionales de comté. Il est également chargé de la gestion du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec.

La Direction de l'assainissement urbain est responsable du volet urbain du Programme d'assainissement des eaux du Québec ainsi que du Programme d'assainissement des eaux municipales; celle-ci comprend le Service de la coordination des études à Québec, le Service de la coordination des études à Montréal et le Service du suivi de l'exploitation.

Direction générale des politiques et de la fiscalité

La Direction générale des politiques et de la fiscalité a comme mission d'orienter l'évolution du système municipal québécois et de développer l'expertise du Ministère dans les secteurs d'avenir du monde municipal. Elle assume le leadership du développement des politiques qui définissent les structures, les champs de compétence, les pouvoirs et les pratiques administratives des municipalités, et propose des stratégies pour leur application. Elle est aussi responsable du développement et de la mise en œuvre des politiques concernant la fiscalité municipale, l'évaluation foncière et les sources de financement des municipalités. Enfin, elle est chargée de concevoir, à l'intention des municipalités, un cadre normatif et des outils de planification budgétaire et de présentation des états financiers.

Pour remplir sa mission, la Direction générale des politiques et de la fiscalité comprend les trois services suivants: le Service des institutions municipales et de la formation, le Service des études fiscales et de l'évaluation foncière et le Service du développement et de l'information techniques.

Le Service des institutions municipales et de la formation a pour mandat d'élaborer des politiques concernant l'évolution du système municipal, notamment en ce qui a trait aux structures municipales, à leurs champs de compétence et à leurs pouvoirs. Il apporte son soutien aux interventions que doit faire le Ministère en réaction aux initiatives d'autres organismes gouvernementaux qui ont un impact sur les institutions municipales. À cet effet, il évalue les propositions législatives et réglementaires d'autres ministères qui ont des incidences sur le système municipal, effectue des études et des collectes de données qui concernent le milieu municipal et représente le Ministère auprès de divers comités et autres organismes de coordination interministérielle.

Le Service des institutions municipales et de la formation a aussi pour mandat la conception et l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention du monde municipal, tout particulièrement des élus et des fonctionnaires municipaux. En relation avec les partenaires concernés, notamment les unions municipales, les associations de fonctionnaires municipaux et les autres directions du Ministère, le Service identifie les besoins et les priorités en formation municipale. Il élabore des documents et autres outils de formation et planifie les activités à réaliser.

Le Service est en outre responsable de l'organisation d'activités de coopération internationale dans le domaine municipal. Il contribue à la conception et à la réalisation de plans d'action s'adressant à des clientèles cibles : les familles, les femmes, les personnes handicapées. Le Centre de documentation du Ministère est sous sa responsabilité.

Le Service des études fiscales et de l'évaluation foncière a principalement pour mandat de réaliser des recherches et d'élaborer des politiques en matière de fiscalité municipale et d'évaluation foncière et ce, afin que le régime fiscal municipal réponde de façon adéquate aux responsabilités et aux besoins du monde municipal.

En matière de fiscalité, le Service élabore les politiques et les orientations gouvernementales, définit le régime fiscal et les sources de financement applicables aux municipalités, procède aux études nécessaires à l'identification des problèmes d'application du régime fiscal municipal, propose les modifications législatives et réglementaires appropriées et en quantifie les impacts financiers pour les municipalités. Il collabore également de façon étroite avec l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux à l'élaboration de toute politique ayant des incidences financières et fiscales pour les administrations locales.

Dans le cadre des publications statistiques financières et des études fiscales, il traite également la banque de données sur les prévisions budgétaires et les rapports financiers des organismes municipaux. Il est aussi responsable de la banque de données socio-administratives des instances municipales.

Le Service du développement et de l'information techniques est chargé de l'application et du suivi des politiques gouvernementales en matière de fiscalité et de gestion financière municipales ainsi que d'évaluation foncière. À cette fin, il a pour mandat d'assurer le suivi de diverses réglementations à incidence fiscale ainsi que de conseiller et d'informer adéquatement les représentants des municipalités sur les aspects techniques de la comptabilité municipale et de l'évaluation foncière. C'est à lui qu'appartient la tâche de concevoir, à l'intention des administra-

tions municipales, le cadre normatif et les outils de planification budgétaire et de présentation des états financiers. C'est également le cas pour ce qui est du développement et de la tenue à jour du *Manuel d'évaluation foncière du Québec* et des formulaires qui en découlent. De plus, il constitue et maintient à jour certaines banques de données à l'usage du Ministère pour ses opérations courantes, telles celles concernant les sommaires des rôles d'évaluation et les modèles permettant de valider les valeurs attribuées aux immeubles publics sujets aux compensations tenant lieu de taxes.

Le Service veille par ailleurs à ce que les politiques gouvernementales qui régissent la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative soient appliquées. Il s'assure que les résultats obtenus respectent les politiques établies et il intervient au besoin auprès des organismes municipaux responsables de l'évaluation ainsi qu'auprès de leurs évaluateurs, afin de les soutenir et de les conseiller dans l'exercice des fonctions qui leur sont conférées en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et des règlements qui en découlent.

De plus, le Service est actif en matière de recherche appliquée aux finances municipales. Il agit en collaboration avec les autres services de la Direction générale pour déceler les problèmes d'application des politiques existantes et pour développer des solutions bien adaptées aux besoins de la clientèle.

Direction des bureaux régionaux

La Direction des bureaux régionaux confirme la présence du Ministère en région. À cet effet, elle assume des mandats d'aide et de soutien à l'endroit des clients reliés tant au monde municipal qu'à celui du loisir et des sports. Elle participe, à l'élaboration, à l'émergence et à l'application des politiques et des programmes que le Ministère met en œuvre.

Pour réaliser leur mandat d'aide et de soutien, les bureaux régionaux répondent aux demandes d'information et d'assistance technique en provenance du milieu municipal et du milieu associatif du loisir et des sports. Ils voient à tenir des réunions ainsi que des sessions régionales d'information ou de formation à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux. Ils offrent leur collaboration et assurent également la concertation avec les autres ministères ou organismes dont l'activité a des répercussions sur le plan municipal ainsi que dans l'organisation du loisir et des sports.

Il appartient aussi aux bureaux régionaux de faire connaître et comprendre, en région, les mécanismes de la gestion municipale, et de tenir les autorités du Ministère au fait des préoccupations, des besoins et des attentes de l'ensemble de ses clientèles.

Le personnel de la Direction des bureaux régionaux se doit, enfin, de bien suivre l'actualité et les changements qui surviennent dans le monde municipal, afin de contribuer au bon fonctionnement des municipalités à l'intérieur du cadre législatif qui les régit. Il doit aussi demeurer au fait des nouveaux développements dans les domaines du loisir et des sports et des courants de pensée qui les animent.

Direction générale de l'aménagement

La Direction générale de l'aménagement est chargée de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Elle conseille la direction du Ministère sur les questions d'organisation territoriale municipale, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle fournit une assistance technique aux municipalités, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines en matière d'organisation municipale, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle coordonne, en collaboration avec les ministères et les organismes du gouvernement, la préparation des orientations gouvernementales en aménagement en relation avec la modification et la révision des schémas d'aménagement, et en assure la transmission aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines.

La Direction de l'organisation municipale et des dossiers métropolitains assure la gestion des dossiers d'organisation territoriale municipale (regroupements, annexions, régies intermunicipales) et des dossiers liés à la problématique des agglomérations urbaines et des régions métropolitaines.

Le Service de l'aide technique au milieu municipal assiste les municipalités régionales de comté dans la mise en œuvre et l'adaptation de leurs schémas d'aménagement et développe les outils nécessaires à l'évolution des processus de planification.

Le Service des orientations gouvernementales et de la gestion de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme agit notamment comme intermédiaire entre les municipalités régionales de comté et les ministères dans la modification et la révision des schémas d'aménagement et la préparation des orientations gouvernementales en aménagement, tout en contribuant à l'élaboration de politiques en ce domaine.

Direction générale du loisir et des sports

La Direction générale du loisir et des sports a pour responsabilité de guider les interventions de l'État dans les domaines relevant de sa compétence, soit le loisir, la jeunesse, le plein air, le sport et l'activité physique. Elle favorise le développement dans ces secteurs en gérant des programmes de sou-

tien technique et financier s'adressant aux jeunes, aux athlètes et à des partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Les activités de la Direction générale du loisir et des sports visent notamment à faciliter l'accès au loisir aux personnes moins favorisées et à aider les athlètes québécois à atteindre le niveau de performance leur permettant d'évoluer sur les scènes canadienne et internationale. De plus, elles contribuent à augmenter le nombre de Québécois et de Québécoises qui pratiquent régulièrement des activités physiques dans le but de favoriser ainsi l'amélioration de l'état de santé de toute la population.

Le mandat de la Direction générale consiste à :

- élaborer et amorcer la mise en œuvre des orientations du nouveau Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport ;
- définir les objectifs et déterminer les priorités d'action du Ministère pour les secteurs relevant de sa compétence ;
- développer et maintenir des relations avec les principaux partenaires du milieu afin de connaître leurs besoins, attentes et réactions quant aux orientations, aux politiques, aux programmes et aux services du Ministère ainsi qu'à l'égard des résultats qui en découlent ;
- procéder à des études, à des inventaires et à des consultations visant à connaître les besoins de récréation de la population. Celles-ci permettent de concevoir les programmes en fonction des besoins.
- assurer la représentation du Ministère et la concertation ministérielle et extraministérielle dans les domaines de sa compétence.

La Direction générale est composée de la Direction du loisir et des programmes à la jeunesse et de la Direction des sports.

La Direction du loisir et des programmes à la jeunesse a pour mandat d'assurer le développement et la promotion du loisir en ayant une préoccupation particulière pour les différents types de clientèles et de favoriser, pour l'ensemble de la population, l'accessibilité la plus large possible à des activités de loisir dans le but de contribuer à son mieux-être et à sa qualité de vie. Elle a aussi le mandat de mettre en œuvre les orientations du nouveau Cadre d'intervention gouvernementale qui la concernent, notamment l'implantation des unités régionales de loisir et de sport (URLS) et de la Table québécoise de concertation en matière de loisir et de sport.

La Direction des sports a pour tâche principale de développer et de promouvoir l'activité physique et le sport et de veiller à ce que les athlètes aient accès à des services pour améliorer leur performance.

Elle a aussi le mandat de mettre en œuvre les orientations du Cadre d'intervention qui concernent notamment le rapatriement des responsabilités en matière de sécurité dans la pratique des activités

sportives et récréatives et la mise en place de la Table d'orientation et de concertation en matière de recherche dans les domaines du loisir et du sport.

États financiers

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme* 1996-1997 (en milliers de dollars)

	Effectif permanent	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 1				
Aménagement du territoire municipal				
Éléments de programme				
1. Aide à la restructuration du territoire	—	5 795,8 \$	5 795,8 \$	3 333,7 \$
Programme 2				
Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques				
Éléments de programme				
1. Aide financière aux municipalités	—	19 404,2 \$	24 604,2 \$	24 445,1 \$
2. Soutien financier aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik	—	18 920,4 \$	18 920,4 \$	18 147,8 \$
3. Infrastructures	—	61 460,5 \$	61 460,5 \$	58 714,5 \$
Programme 3				
Compensations financières				
Éléments de programme				
1. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	—	21 903,3 \$	21 903,3 \$	21 903,2 \$
2. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et services sociaux et de l'éducation	—	234 802,5 \$	234 802,5 \$	234 729,6 \$
3. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	—	2 767,0 \$	2 767,0 \$	2 766,9 \$
Programme 4				
Administration générale				
Éléments de programme				
1. Direction	23	3 339,4 \$	3 298,4 \$	3 167,4 \$
2. Gestion	464	31 371,5 \$	30 404,1 \$	29 540,3 \$
Programme 5				
Développement du loisir et du sport				
Éléments de programme				
1. Promotion du loisir	—	25 883,1 \$	25 804,7 \$	25 515,8 \$
2. Promotion du sport	—	16 137,6 \$	16 914,8 \$	16 914,7 \$

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme*
1996-1997 (en milliers de dollars)

	Effectif permanent	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 6				
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts et à l'assainissement des eaux				
Éléments de programme				
1. Construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	—	24 831,8 \$	29 831,8 \$	27 331,8 \$
2. Programme d'assainissement des eaux du Québec	—	498 000,0 \$	493 000,0 \$	452 322,7 \$
Programme 7				
Organismes administratifs et quasi judiciaires				
Élément de programme				
1. Commission de la capitale nationale	—	12 424,6 \$	12 424,6 \$	12 214,9 \$
Total	487	977 041,7 \$	981 932,1 \$	931 048,4 \$

* À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, RSSQ et Régie du logement)

Répartition du budget et des dépenses par catégories *
1996-1997 (en milliers de dollars)

Catégories	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Rémunération	25 487,2 \$	24 973,9 \$	24 459,5 \$
02 Fonctionnement	7 744,4 \$	7 652,9 \$	7 101,0 \$
03 Capital	942,8 \$	844,1 \$	820,2 \$
04 Service de dette	—	—	—
05 Transfert	942 867,3 \$	948 461,1 \$	898 667,7 \$
06 Prêts, placements et avances	—	0,1 \$	—
Total	977 041,7 \$	981 932,1 \$	931 048,4 \$

* À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, RSSQ, SHQ et Régie du logement)

Dépenses par programme*

Titre du programme	Exercice 1996-1997 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	3 333,7 \$
Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	101 307,4 \$
Compensations financières	259 399,7 \$
Administration générale	32 707,7 \$
Développement du loisir et du sport	42 430,5 \$
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts et à l'assainissement des eaux	479 654,5 \$
Organismes administratifs et quasi judiciaires	12 214,9 \$
Total	931 048,4 \$

* À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, RSSQ, SHQ et Régie du logement)

Dépenses de transfert par programme*

Titre du programme	Exercice 1996-1997 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	3 081 \$
Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	100 932,9 \$
Compensations financières	259 399,7 \$
Administration générale	954,1 \$
Développement du loisir et du sport	42 430,5 \$
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts et à l'assainissement des eaux	479 654,5 \$
Organismes administratifs et quasi judiciaires	12 214,9 \$
Total	898 667,7 \$

Moins : Dépenses de transfert non considérées comme subventions selon le *Manuel de normalisation de la comptabilité du Québec*** 259 399,7 \$

Subventions 639 268,0 \$

Pourcentage des subventions par rapport au total 71,1 %

* À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, RSSQ et Régie du logement)

** Ces dépenses de transfert (non considérées comme subventions) comprennent celles des programmes de compensations tenant lieu de taxes foncières des immeubles du gouvernement, des gouvernements étrangers, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Deuxième partie

Les principales réalisations de l'exercice financier 1996-1997

Chapitre 1

Aménagement du territoire municipal

La Direction générale de l'aménagement a la responsabilité de la mise en œuvre du cadre de planification de l'aménagement du territoire ainsi que de l'organisation territoriale municipale au Québec. Les réalisations de la Direction générale sont regroupées sous cinq rubriques soit : formation et information en aménagement du territoire ; application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ; application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale ; dossiers métropolitains ; participation à des travaux interministériels et à des groupes de travail.

Formation et information en aménagement du territoire

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que la période de révision d'un schéma d'aménagement commence à la date du cinquième anniversaire de son entrée en vigueur. La révision des contenus des schémas d'aménagement est donc en cours pour la plupart des MRC. Quant aux municipalités locales, dans la grande majorité des cas, c'est une première génération de plans et de règlements d'urbanisme qui s'applique. Les besoins pour leur mise à jour sont donc multiples.

À cet égard, l'information et la formation fournies par le ministère des Affaires municipales sont des activités essentielles dans une perspective d'amélioration de la qualité des instruments de planification et de réglementation. La Direction générale offre principalement ces services aux élus locaux, aux aménagistes, aux urbanistes des municipalités ou de pratique privée et aux membres des comités d'aménagement des MRC, dans le cadre notamment des colloques organisés par l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) et la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (CSMQ).

Promotion de nouvelles pratiques en aménagement et en urbanisme

Depuis quelques années, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée de façon à accorder de nouveaux pouvoirs aux administrations mu-

nicipales et aux MRC. Ces modifications ont permis de bonifier les contenus des schémas d'aménagement et de fournir aux municipalités locales et régionales de nouveaux outils de planification, de réglementation ou de mise en œuvre, tels le plan d'aménagement d'ensemble, le plan d'implantation et d'intégration architecturale, les dérogations mineures, les parcs régionaux, les ententes relatives à des travaux municipaux, etc.

À l'intention des membres des comités consultatifs d'urbanisme et des élus, la Direction générale a organisé, en collaboration avec l'Association québécoise d'urbanisme et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un colloque régional portant sur la réglementation des constructions et des usages dérogatoires aux règlements d'urbanisme. Plus de cent personnes ont assisté à ces journées de formation.

La Direction générale a également pu faire bénéficier cette même clientèle de son expertise en matière d'affichage lors d'un colloque organisé par l'Association québécoise d'urbanisme. Enfin, elle a assuré l'instruction de formateurs sur les modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (projet de loi 22).

Expertises particulières

Afin de mieux connaître les instances de consultation mises en place par les MRC, la Direction générale a procédé à l'inventaire des comités d'aménagement, de développement et d'environnement. Cette information s'avérerait nécessaire pour évaluer l'opportunité d'inclure à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme des dispositions particulières visant la création de ce type de comités par les MRC, notamment la constitution de comités consultatifs agricoles. Elle visait aussi à mieux connaître l'utilisation de ce mécanisme de participation du milieu à l'intérieur des processus d'aménagement et de planification du développement.

Par ailleurs, la Direction générale a participé à la réalisation de deux études sur les paysages. Ainsi, les régions de la Gaspésie, soit six MRC, et du Bas-Saint-Laurent, soit huit MRC, disposent maintenant, grâce à l'expertise ministérielle, de documents traitant de la qualité des paysages tels qu'ils sont perçus au parcours des routes 132 et 185. Ces études, en

forme de diagnostic, visent à doter ces régions d'un outil permettant d'englober de vastes étendues de territoire pour y concerter les actions de conservation et de mise en valeur d'un paysage recherché par les touristes, mais menacé par les aménagements quotidiens.

Enfin, la Direction générale a continué d'apporter son aide à l'Administration régionale Kativik pour la confection de son plan directeur d'urbanisme. De plus, elle a fourni un support technique dans le cadre de l'élaboration du plan d'affectation des terres publiques du ministère des Ressources naturelles.

À la suite de la crue dévastatrice survenue en juillet 1996, la Direction générale a été sollicitée afin de participer à la reconstruction du secteur de Grande Baie, à Ville de La Baie. Le Bureau de la reconstruction du Saguenay a fait appel à l'expertise de la Direction générale dans le but de participer aux travaux d'une équipe multidisciplinaire pour élaborer un concept de réaménagement. Deux professionnels ont donc travaillé de concert avec les représentants de la Ville de La Baie et de différents ministères à l'élaboration et à la présentation d'un concept pouvant satisfaire les attentes des citoyens et des ministères chargés de l'opération de reconstruction.

Publications

La Direction générale a poursuivi, dans le cadre de la collection «Révision des schémas d'aménagement», la distribution des documents portant sur la structure des schémas, les contraintes anthropiques, le plan d'action, la cartographie numérique des schémas, les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement ainsi que la version récente du *Manuel de procédure relatif à la modification du plan et des règlements d'urbanisme*. Ces ouvrages s'adressent tant aux élus, aux professionnels de l'aménagement qu'aux techniciens œuvrant dans le milieu municipal, local et régional.

La démarche de concertation technique entreprise par la Direction générale dans la grande région de Montréal a donné lieu à la publication de six documents portant sur la problématique de la gestion de l'urbanisation. Ces documents abordent divers thèmes, tels que l'armature urbaine, la répartition des services de santé et d'éducation, le développement résidentiel, les espaces récréatifs et de villégiature, les espaces de commerces et de services et le développement industriel.

De plus, la Direction générale a contribué à alimenter, par divers articles, le contenu de certaines publications telles que les revues *Municipalité* et *l'Aménagiste*. Dans ce dernier cas, elle est responsable d'une chronique intitulée «La rubrique du MAM».

Traitement des plaintes

La Direction générale a traité une dizaine de plaintes venant des citoyens et citoyennes des communautés urbaines et des MRC. Ces plaintes portent sur des gestes des municipalités reliés principalement à des modifications au zonage : implantation industrielle et commerciale, changement d'usage, voisinage résidentiel et industriel, bruit.

Application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le processus de planification régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est en constante évolution, compte tenu des fréquentes modifications qui sont régulièrement apportées au contenu des schémas d'aménagement et du fait que les schémas doivent être révisés cinq ans après leur entrée en vigueur.

Révision des schémas d'aménagement

La révision des schémas d'aménagement a mobilisé une grande part des énergies de la Direction générale, 90 MRC étant en processus de révision. Au cours de l'année 1996-1997, 6 MRC ont adopté le premier document prévu à la loi pour faire connaître leurs principaux enjeux d'aménagement, soit le document sur les objets de la révision. Ces MRC recevront du ministre des Affaires municipales un document exprimant les commentaires des ministères et organismes concernés sur son contenu. Cette pratique devrait faciliter la rédaction du projet de schéma d'aménagement révisé.

De plus, 26 MRC ont adopté un projet de schéma d'aménagement révisé au cours de l'exercice. L'avis gouvernemental, préparé par la Direction générale en collaboration avec les ministères concernés, a été transmis par le ministre des Affaires municipales à 19 d'entre elles et les autres avis étaient en préparation à la fin de l'exercice. Dans la même période, cinq MRC ont adopté leur schéma d'aménagement révisé et le ministre a transmis l'avis gouvernemental à quatre d'entre elles.

La gestion de l'urbanisation constitue une préoccupation pour le gouvernement. Les orientations en cette matière, dont le Ministère se fait le promoteur, se regroupent sous deux volets : la répartition de la croissance urbaine et l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux urbanisés.

Le Ministère formule à l'égard des projets de schéma d'aménagement révisé des commentaires généraux ou détaillés afin d'en bonifier le contenu. Ceux-ci portent notamment sur la répartition de la croissance urbaine à l'échelle de la MRC, la délimitation des périmètres d'urbanisation et leur expansion, avec l'interface agricole notamment ; sur

l'amélioration de la qualité de vie et du patrimoine bâti de même que sur la mise en place et l'amélioration des équipements et infrastructures propres aux milieux urbanisés, plus particulièrement les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Il en va de même pour les avis gouvernementaux sur les schémas d'aménagement révisé.

- **Coordination interministérielle**

Afin d'assurer une application cohérente de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Ministère doit maintenir des relations avec les ministères et les organismes gouvernementaux dont les activités ont un impact sur l'aménagement du territoire. Les avis du gouvernement exigés par la loi nécessitent des échanges et rencontres pour concilier les orientations gouvernementales et celles des MRC. Ce travail de coordination entre les MRC, les ministères et les organismes concernés s'effectue tout au long du processus de la révision du schéma.

Un guide sur la préparation des avis gouvernementaux dans le cadre de la révision a été rédigé et transmis aux ministères et organismes gouvernementaux concernés. La Direction générale a également préparé des notes sur différents dossiers d'aménagement soumis par les ministères et organismes, notamment en matière d'environnement, d'urbanisation, de protection du territoire et des activités agricoles, de transport, de mise en valeur des ressources sur les terres publiques et de développement régional.

- **Concertation avec les intervenants en aménagement du territoire**

La Direction générale a poursuivi son travail de sensibilisation au processus de révision des schémas d'aménagement auprès des élus, des groupes du milieu, des MRC et des communautés urbaines afin de les supporter dans la préparation du document sur les objets de la révision, du projet de schéma d'aménagement révisé et du schéma d'aménagement révisé.

Entrée en vigueur des schémas d'aménagement

Le processus d'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré n'est pas encore complété. Afin d'éliminer les obstacles en cause, le ministère de l'Environnement et de la Faune, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, a déposé des propositions de solution. La MRC a adopté un plan préliminaire d'aménagement et de mise en valeur de la zone riveraine du fleuve Saint-Laurent qui, à la suite d'une conciliation avec le gouvernement, pourrait sceller l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement.

Modifications des schémas d'aménagement

Durant l'exercice 1996-1997, 96 projets ou règlements de modification de schémas d'aménagement ont été adoptés par des MRC. Des avis ministériels ont été transmis à l'égard de 11 projets de règlement et de 40 règlements de modification, 12 de ces derniers ayant fait l'objet d'une objection.

Règlements de contrôle intérimaire

La loi permet à une MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire dans le cadre de la modification ou de la révision de son schéma d'aménagement. Des 34 règlements ainsi adoptés, 21 sont entrés en vigueur alors que le ministre des Affaires municipales a demandé, dans les autres cas, le remplacement de certaines dispositions non conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Délais accordés

Afin de tenir compte de circonstances imprévues ou particulières, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le ministre peut prolonger le délai imparti à des municipalités locales ou régionales de comté et à des communautés urbaines pour l'adoption des plans ou règlements d'urbanisme ou des règlements de concordance. De plus, dans le cadre de la révision des schémas, des extensions de délais peuvent être accordées pour l'adoption du document sur les objets de la révision, du projet de schéma d'aménagement révisé et du schéma révisé. Au cours de l'année, 49 demandes de ce genre ont fait l'objet de recommandations de la part de la Direction générale.

Application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

La gestion des activités et des dossiers relatifs à l'organisation territoriale municipale (regroupements de municipalités, annexions, régies intermunicipales, redressements de limites territoriales, etc.) est assumée par la Direction de l'organisation municipale et des dossiers métropolitains. Les réalisations à ce chapitre pour l'année 1996-1997 sont regroupées sous trois thèmes : politique de consolidation des communautés locales ; assistance technique ; gestion des dossiers d'organisation territoriale.

Politique de consolidation des communautés locales

Au cours de la dernière année, la Direction de l'organisation municipale et des dossiers métropolitains a participé à l'élaboration de la politique de consolidation des communautés locales. Cette politique a été rendue publique le 30 mai 1996.

La Direction a ensuite collaboré avec la Direction des bureaux régionaux et la Direction des communications à faire connaître cette politique notamment en participant à l'organisation de réunions d'information, à la rédaction d'articles pour diverses revues, à la rédaction de dépliants et de documents d'information et en fournissant des personnes-ressources lors de la tenue de colloques et de congrès.

La Direction a également fourni une assistance technique à la Commission de consultation sur le regroupement municipal (Commission O'Bready). Cette commission créée pour entendre le point de vue des municipalités, des organismes et des personnes intéressées a tenu, du 24 septembre au 19 novembre 1996, 24 jours d'audiences publiques dans les 13 régions du Québec visées par le volet I de la politique de consolidation des communautés locales. Elle a également rencontré les deux unions représentant le monde municipal.

Pour faire suite au rapport de la Commission O'Bready, le ministre des Affaires municipales a rendu publique, le 7 mars 1997, une version révisée de la politique de consolidation des communautés locales.

Finalement, la Direction a participé, du 17 au 27 mars 1997, à une tournée ministérielle d'information concernant cette politique dans les diverses régions du Québec.

Assistance technique

La Direction de l'organisation municipale et des dossiers métropolitains a fourni une assistance technique diversifiée aux municipalités, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines en matière d'organisation territoriale.

Cette assistance s'est traduite par des rencontres fréquentes avec les fonctionnaires et élus municipaux ainsi que par la tenue d'assemblées publiques de consultation dans les dossiers de regroupement de municipalités. Dans les cas d'annexion de territoire, la Direction assure fréquemment un rôle de médiateur entre les parties concernées.

Pour les activités telles que la création de régies intermunicipales, le redressement de limites territoriales, le changement de nom ou le changement de régime en ville, la modification de lettres patentes de MRC, l'assistance technique de la Direction se traduit par la transmission de documents d'information et par des échanges téléphoniques.

Gestion des dossiers d'organisation territoriale municipale

Les activités concernant la gestion des dossiers d'organisation territoriale municipale ont trait à trois

types de structure municipale : les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les régies intermunicipales.

• Les municipalités locales

Constitution de municipalités locales

Aucune demande de constitution de municipalités locales n'a été traitée au cours de l'année 1996-1997.

Regroupement municipal

La Direction a géré, en moyenne, une centaine de dossiers de regroupement municipal. Dix regroupements de municipalités locales ont été réalisés au cours de l'année, concernant au total 21 municipalités locales.

Annexion de territoire

La Loi sur l'organisation territoriale municipale permet à une municipalité locale d'annexer une partie ou la totalité d'un territoire d'une municipalité contiguë ou d'un TNO. Durant l'année, la Direction a eu à traiter en moyenne une quarantaine de demandes d'annexion. Vingt et une annexions de territoire ont été approuvées par le ministre des Affaires municipales.

Changement de nom, rectification de l'orthographe du nom d'une municipalité locale

Des conseils municipaux peuvent s'adresser au ministre des Affaires municipales pour demander le changement de nom de leur municipalité. Le ministre des Affaires municipales a approuvé dix demandes de changement de nom et deux demandes de rectification d'orthographe du nom de municipalités locales.

Changement de régime

Une municipalité locale, régie par le Code municipal du Québec, peut demander au ministre des Affaires municipales d'être régie par la Loi sur les cités et villes. Cinq demandes ont été acheminées au ministre. Elles sont présentement à l'étude.

Modification des limites territoriales situées dans l'eau

La Loi sur l'organisation territoriale municipale permet aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le territoire est borné par l'eau, de modifier leurs limites territoriales, afin de les étendre dans l'eau. Elles doivent présenter une demande à cet effet au ministre des Affaires municipales. Celui-ci a approuvé deux demandes d'extension de limites dans l'eau.

Redressement des limites territoriales et validation d'actes

Des limites territoriales municipales erronées ou imprécises, une municipalité agissant sur un territoire qui n'est pas le sien, ce ne sont que deux exemples représentatifs de situations à redresser. Le gouvernement peut maintenant corriger les limites municipales et valider les actes posés par des municipalités en dehors du champ de leur compétence. Trois demandes de redressement des limites territoriales ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales.

• Les municipalités régionales de comté

Constitution, changement de nom d'une municipalité régionale de comté

Aucune demande de constitution ou de changement de nom de municipalité régionale de comté n'a été reçue cette année.

Modification de lettres patentes et modification de territoire d'une municipalité régionale de comté

Le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut, avec l'appui des municipalités représentant 75 % de la population, demander au gouvernement de modifier son mode de représentation et ses seuils de prise de décision. Une demande, en ce sens, a été approuvée par le ministre des Affaires municipales.

Une municipalité peut demander que son territoire soit transféré à une autre MRC. Une seule demande concernant le territoire de deux municipalités locales a été acceptée par le ministre des Affaires municipales.

• Les régies intermunicipales

Depuis l'adoption du projet de loi 29 modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal et d'autres dispositions législatives en juin 1994, le ministre des Affaires municipales n'approuve que les ententes visant une régie intermunicipale.

Constitution, modification et dissolution de régie intermunicipale

Entre avril 1996 et avril 1997, onze nouvelles régies ont été constituées, aucune n'a subi de modification, et deux régies intermunicipales ont été dissoutes. Outre les conseils qu'elle formule à l'intention des autorités du Ministère, la Direction offre des renseignements et de l'aide technique aux municipalités.

Dossiers métropolitains

Le Ministère se préoccupe des problèmes d'organisation municipale et d'aménagement que connaissent les agglomérations urbaines du Québec, particulièrement celles de Montréal et de Québec.

Région de Montréal

À l'automne 1996, le Conseil des ministres a confié au ministre des Affaires municipales et à son collègue, le ministre d'État à la Métropole, le mandat de préparer une proposition concernant les interventions du gouvernement dans la région métropolitaine. Le 21 février 1997, les deux ministres ont rendu publiques trois grandes orientations relatives à l'urbanisation dans cette région et ont annoncé la mise sur pied d'un comité interministériel chargé d'examiner la conformité des programmes, des politiques et des projets gouvernementaux avec ces orientations.

La Direction générale a élaboré la problématique de l'urbanisation dans la région métropolitaine et a coordonné les travaux du comité interministériel. Elle a également collaboré avec le ministère de la Métropole à l'élaboration du contenu prévu pour le cadre d'aménagement que devrait préparer la Commission de développement de la Métropole, dont la création est prévue pour 1997.

Région de Québec

Dans le cadre des travaux d'élaboration, par le ministère des Transports, d'un plan de transport pour l'agglomération de Québec, la Direction générale a participé au comité directeur composé des représentants du gouvernement, du milieu municipal et des organismes de transport. Dans ce contexte, elle a présidé un groupe de travail sur l'aménagement afin d'identifier des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés pour le plan de transport, notamment en ce qui concerne la répartition des ménages, la consolidation des pôles d'activité et une politique régionale de stationnement.

Villes-centres et agglomérations urbaines

Dans la foulée des travaux sur les villes-centres, le Ministère a présenté en mai 1996 une série de mesures touchant l'organisation municipale, l'aménagement et l'urbanisme et la fiscalité municipale. Une quinzaine de propositions ont fait l'objet de consensus avec les élus municipaux présents.

Une des propositions concernait la création d'un groupe de travail sur le financement des équipements, des infrastructures et des services régionaux. Ce groupe de travail a été formé en septembre 1996. Il avait comme mandat d'élaborer des critères pour définir les équipements, services et infrastructures

d'envergure régionale et de proposer des modalités concernant leur gestion et leur financement. Le groupe a remis son rapport final à la Table Québec-Municipalités en février 1997. Pour faire suite aux recommandations du comité, le Ministère a entrepris en collaboration avec les municipalités, un inventaire des équipements, infrastructures et services régionaux dans toutes les municipalités du Québec. Les résultats de cette enquête seront connus d'ici l'automne 1997.

La Direction a finalement amorcé la réflexion sur le volet II de la politique de consolidation des communautés locales à l'égard des agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants. Cette réflexion qui se poursuivra durant la prochaine année, débouchera sur le dépôt d'une politique à la fin de l'automne prochain.

Participation à des travaux interministériels et à des groupes de travail

Les interventions de plusieurs ministères ont un impact important sur l'aménagement du territoire et leurs politiques, programmes et projets peuvent modifier la structure du territoire. Le Ministère est donc appelé à diriger ou à participer à des comités ou à des groupes de travail interministériels sur des dossiers d'aménagement et de développement. De la même façon, la résolution de certaines problématiques d'aménagement qui débordent le champ d'action gouvernemental nécessite une concertation avec les intervenants du monde municipal.

Comités interministériels

Dans le cadre du comité interministériel chargé des études d'impact sur l'environnement, la Direction générale a collaboré à l'analyse de 67 études, produisant un avis à diverses étapes de la procédure.

Inspirée du Rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le développement, la préoccupation pour le développement durable fait partie des orientations et des préoccupations gouvernementales depuis 1990. À cet égard, la Direction générale a participé aux travaux du comité interministériel mandaté pour harmoniser les diverses interventions qui ont un impact sur le développement durable.

La Direction générale a également participé aux travaux du comité permanent de liaison environnement-municipalité (COPLEM), lieu privilégié de consultation entre le monde municipal et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ce comité examine les responsabilités respectives des municipalités et du ministère de l'Environnement et de la Faune en vue de déterminer les secteurs de convergence des actions en matière de protection de l'environnement.

La Direction générale a collaboré à diverses activités au sein du comité ministériel du ministère des Transports portant sur la problématique de la gestion des corridors routiers dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement.

La Direction générale a poursuivi sa participation aux travaux du comité interministériel sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles. Déposée en juin 1995, la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles a été sanctionnée le 20 juin 1996. Dans le cadre de cette législation, la Direction générale a participé à un comité interministériel formé du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Environnement et de la Faune et du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la détermination des paramètres de distances séparatrices destinées à atténuer les odeurs, les bruits et les poussières en zone agricole.

La Direction générale a aussi participé au groupe de travail interministériel sur la forêt habitée, qui a déposé son rapport en juin 1996. Au début de 1997, le ministère des Ressources naturelles a procédé à une consultation sur le concept de forêt habitée qui a été proposé par le comité interministériel. Au mois de mars, il invitait le ministère des Affaires municipales à faire partie d'un nouveau comité en vue de préparer une politique gouvernementale de la forêt habitée. La Direction générale a été désignée pour représenter le Ministère au sein de ce comité qui réunit des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Environnement et de la Faune, du ministère des Finances, du Secrétariat au développement des régions et du Secrétariat aux affaires autochtones.

Dans le cadre du suivi du Sommet sur la forêt privée tenu en 1995, la Direction générale a participé à un comité interministériel associant des représentants du milieu forestier destiné à évaluer la faisabilité d'une réglementation visant à protéger les habitats fauniques en forêt privée. Toujours dans le cadre du suivi de ce sommet, la Direction a collaboré à un comité interministériel avec le ministère des Ressources naturelles auquel étaient associées l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et de la Fédération des producteurs de bois du Québec pour la confection d'un guide destiné à définir le contenu des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée.

La Direction générale a participé à un comité de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec en vue d'élaborer un guide de protection du couvert fores-

tier. Cet outil vise à établir les liens entre l'aménagement du territoire et l'aménagement forestier et devrait servir à assurer la protection et la mise en valeur de la forêt privée. Il s'inscrit dans la poursuite des travaux et des discussions du Sommet sur la forêt privée.

La Direction générale a participé aux travaux du comité interministériel chargé d'évaluer l'utilisation du cadre écologique de référence pour la révision des schémas d'aménagement. Le rapport final, publié en janvier 1997, a été distribué à l'ensemble des intervenants régionaux.

La Direction générale a poursuivi ses efforts pour un allègement des contrôles législatifs, réglementaires ou administratifs imposés aux instances municipales eu égard aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de loi 22 a été déposé à l'Assemblée nationale et adopté en juin 1996 et la Direction a élaboré des outils d'information pour faciliter l'utilisation de ces nouvelles dispositions.

Enfin, à la suite du dépôt du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages (rapport Nicolet) concernant les inondations de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le ministère de l'Environnement et de la Faune a été mandaté pour analyser les différentes recommandations énoncées et se prononcer sur les suites à donner. Chacun des thèmes abordés dans le rapport a fait l'objet d'une réflexion par un groupe de travail interministériel. Selon les sujets abordés et à titre de représentant des MRC et des municipalités locales, la Direction générale a été invitée à participer à trois de ces comités : intervention gouvernementale à l'égard de la gestion des ouvrages orphelins ; répertoire des ouvrages de retenue ; gestion des zones sensibles. Sa participation a consisté à concilier les contenus des rapports à présenter aux autorités du ministère de l'Environnement et de la Faune et à échanger avec le Service des études fiscales et de l'évaluation foncière.

Le gouvernement fédéral a entrepris depuis quelques années un vaste plan de désengagement financier à l'égard de ses infrastructures portuaires et aéroportuaires situées partout au Canada. Au Québec, plus d'une quinzaine d'aéroports et une quarantaine d'infrastructures portuaires seront ainsi cédés à des organismes municipaux ou à des regroupements d'intérêt régionaux. En raison de ses responsabilités municipales, la Direction générale a assuré la coordination au sein de l'appareil gouvernemental de la cession aux municipalités des aéroports fédéraux en collaboration avec le ministère des Transports et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Elle est également associée à la cession des ports de propriété fédérale.

Système de gestion des dossiers d'aménagement et intégration spatiale des données socioéconomiques

Le Direction générale a poursuivi le développement du projet gestion des dossiers d'aménagement (GDA) en implantant les bases textuelles, constituées de l'ensemble des schémas d'aménagement, des règlements de contrôle intérimaire et des avis du gouvernement, et de la législation, constituée d'un certain nombre de lois et de règlements du Québec, sur son serveur et les a rendues accessibles à tous ses utilisateurs internes. De plus, elle a amorcé, avec les Publications du Québec, les démarches qui lui permettront de donner accès à la base textuelle GDA aux ministères et aux organismes gouvernementaux, au monde municipal et au public, dans Internet. Enfin, elle a produit, en collaboration avec la firme BCGT, grâce au financement du Plan géomatique gouvernemental, un guide de numérisation des données d'aménagement, à l'intention des MRC et des ministères.

Chapitre 2

Politiques, fiscalité et évaluation foncière

Au cours du dernier exercice financier, la Direction générale des politiques et de la fiscalité a été étroitement associée à la démarche en cours sur le réaménagement des responsabilités et de la fiscalité locale. Elle a ainsi participé très activement aux groupes de travail ayant pour mandat d'analyser les différents aspects de ce dossier et de déposer des recommandations à la Table Québec-Municipalités. Ces travaux faisaient suite à l'Accord de principe d'octobre 1995 concernant la décentralisation d'activités vers les instances municipales entre le gouvernement et le milieu municipal. Ils s'inscrivent aussi dans le cadre du pacte municipal en voie d'élaboration.

La Direction générale a aussi été mise à contribution dans le dossier des sinistrés de juillet 1996, notamment dans l'élaboration d'une formule d'indemnisation équitable. De plus, elle a procédé à plusieurs études et consultations afférentes aux projets de loi 67 et 135 qui, respectivement, instaurent une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifient les modalités de redistribution des recettes de la taxe payée par les exploitants des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité. Finalement, elle a coordonné les travaux des divers intervenants municipaux et gouvernementaux dans le cadre de projets pilotes de décentralisation d'activités gouvernementales et de consolidation des communautés locales.

De façon plus particulière, les activités de la Direction générale en 1996-1997 ont été concentrées dans les secteurs d'intervention suivants : les structures, champs de compétence et pouvoirs des institutions municipales, la fiscalité municipale, les politiques financières et l'évaluation foncière.

Institutions municipales et formation

Au cours de l'année 1996-1997, le Service des institutions municipales et de la formation a réalisé des activités de soutien à la direction du Ministère dans les différents champs de sa compétence : élaboration et évaluation de politiques, formation des clientèles municipales, avis et commentaires, représentation interministérielle, soutien aux clientèles cibles, coopération internationale et gestion du Centre de documentation.

Élaboration et évaluation de politiques

En 1996-1997, le Service a contribué activement aux travaux entourant la tenue de la réunion spéciale de la Table Québec-Municipalités sur la décentralisation, qui s'est déroulée les 23 et 24 mai 1996. On se rappelle que lors de la signature de l'Accord de principe du 11 octobre 1995 sur la décentralisation, le ministre des Affaires municipales et les deux unions municipales s'étaient engagés à examiner les modalités de prise en charge de nouvelles responsabilités par les instances municipales.

De plus, en matière de décentralisation, le Service a poursuivi sa participation au groupe de travail chargé d'élaborer les modalités du transfert aux municipalités de l'inspection des édifices publics. En ce qui concerne la délégation de l'inspection des aliments aux municipalités, le Service a largement contribué à l'élaboration des modifications législatives, maintenant en vigueur, pour permettre aux instances municipales de conclure des ententes avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le domaine de la restauration et de la vente au détail. Dans le but de favoriser la réalisation d'expériences pilotes en matière de décentralisation, le Service a suivi activement les projets soumis par les municipalités. Il a assuré la coordination nécessaire à la mise en œuvre des projets pilotes retenus. Ce dossier a cependant été transféré à la Direction des bureaux régionaux en cours d'année.

Le Service a été étroitement associé à l'élaboration des modalités de l'aide financière à accorder aux municipalités pour les aider dans la prise en charge des ponts localisés sur le réseau routier sous leur responsabilité.

Le Service a contribué à la préparation d'un fascicule décrivant la fiscalité locale à l'intention de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics. Par la suite, le Service a procédé à l'analyse de certaines recommandations du rapport de la Commission, dans la perspective d'un réaménagement des responsabilités entre l'État et le monde municipal. Le Service poursuivra ses travaux au cours des prochains mois en tenant compte de la participation municipale à la réduction des dépenses publiques annoncée dans le discours sur le budget du 25 mars dernier et qui a été fixée à 500 millions

de dollars, à compter du 1^{er} janvier 1998, et ce, sur une base récurrente.

Le Service a poursuivi des travaux d'analyse sur le partenariat municipal-privé dans le cadre de l'avant-projet de loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal. Il a colligé et analysé les demandes de modifications et fait des recommandations sur le contenu du projet de loi. Le Service a également été chargé de répondre aux demandes de renseignements concernant ce projet de loi et de préparer un projet de guide d'information sur les procédures à suivre pour la création d'une société d'économie mixte. Il a aussi inventorié les modes de partenariat public-privé déjà permis par la loi au Québec et les expériences étrangères intéressantes pour le monde municipal.

Dans le cadre des réflexions ministérielles sur le rôle des institutions municipales en matière de développement économique, le Service a procédé à une révision en profondeur du programme d'aide financière aux MRC. Il a aussi réalisé de nombreux travaux sur la révision des règles de décision au sein des MRC, notamment en ce qui a trait aux activités de développement économique.

En matière de relations du travail dans les municipalités, le Service a poursuivi ses travaux de secrétariat et de recherche pour le groupe de travail sur ce sujet, formé de représentants des unions municipales et du Ministère. Entre autres dossiers, il a analysé le rapport du groupe de travail sur l'application des articles 45 et 46 du Code du travail concernant la sous-traitance.

Formation des clientèles municipales

En matière de formation, le Service des institutions municipales et de la formation a concentré ses efforts pour développer des outils d'information dans la perspective d'un meilleur exercice de la démocratie municipale. C'est ainsi que le Service a maintenant complété la refonte du *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités*, destiné aux présidents d'élection. D'autre part, afin d'augmenter le nombre des candidatures, principalement celles des femmes, le Service a préparé un guide, intitulé *Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller : pourquoi pas vous?*, lequel fournit l'information de base sur les procédures à suivre pour poser sa candidature, sur l'organisation de la campagne électorale, sur les responsabilités des élus municipaux et leur rémunération. Par ailleurs, le Service a produit un document intitulé *Les institutions municipales québécoises*, afin de faire connaître les particularités du système municipal québécois.

Avis et commentaires

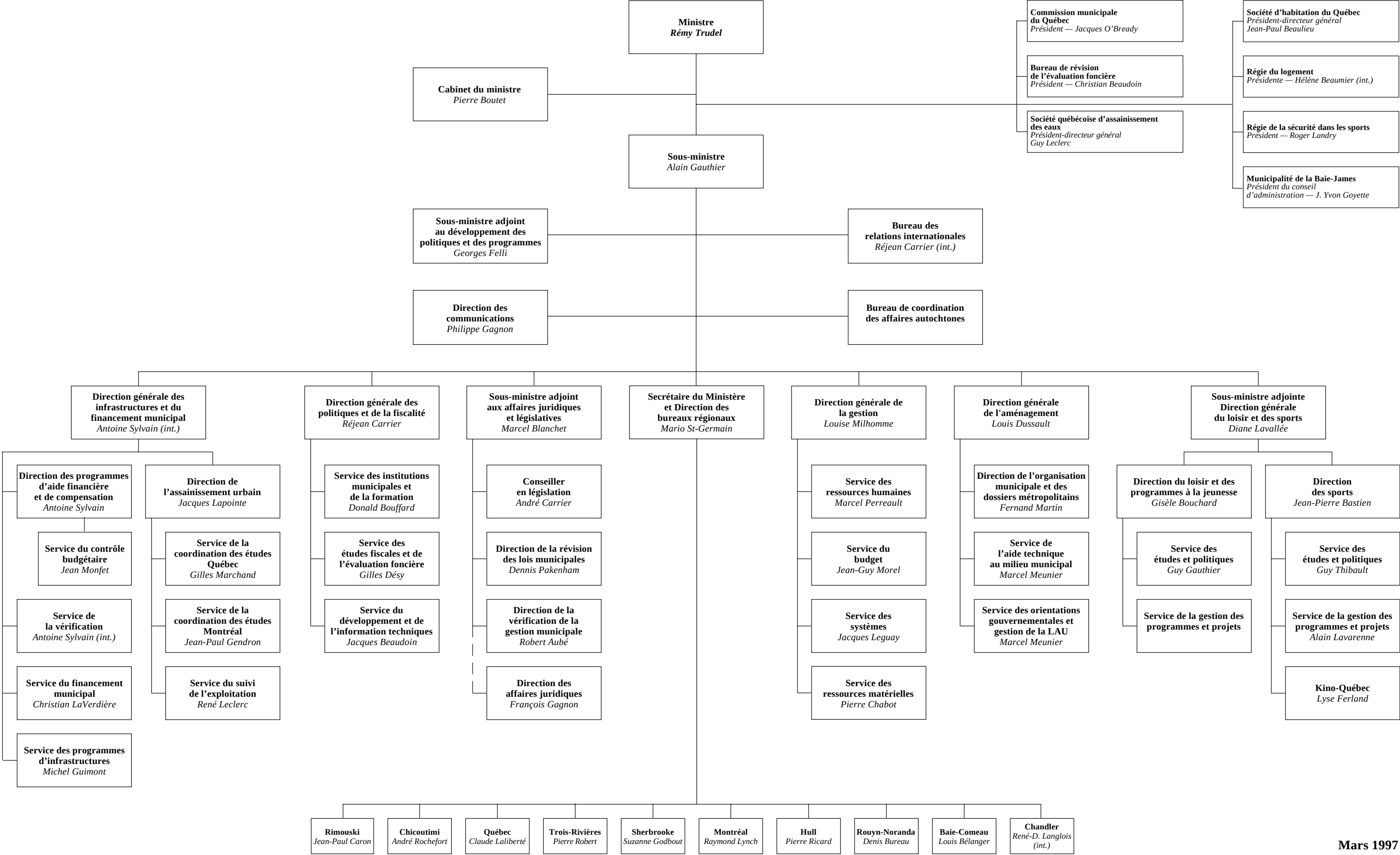
Le Service a été appelé à formuler de nombreux avis et commentaires sur différents sujets touchant les municipalités, entre autres : l'examen et le suivi des plans stratégiques de développement des régions, le suivi de la dévolution des ports vers les instances municipales, la politique maritime canadienne, le camionnage en vrac, les services policiers de base et la Loi de police, la participation du Québec au Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (CIRUR), la politique de soutien au développement local et régional, les droits d'exclusion, les modifications aux procédures électorales, les demandes relatives à de nouveaux pouvoirs ou à des dérogations en matière de développement économique, la mise en œuvre des règlements afférents à la Loi sur la formation professionnelle (projet de loi 90), les notes sur les différents dossiers abordés à la Table Québec-Municipalités de même que celles pour la période de questions à l'Assemblée nationale.

Représentation interministérielle

Le Service des institutions municipales et de la formation a notamment représenté le Ministère au comité interministériel sur la libéralisation des marchés publics et la rénovation de la politique d'achats du gouvernement du Québec, au groupe de travail interministériel sur l'intégration des services de transport collectif, au comité permanent de liaison transports-municipalités, au groupe de travail composé du Ministère et des deux unions municipales sur le développement économique et la création d'emplois, au comité de travail sur la problématique de la sécurité incendie dans les bâtiments d'hébergement de personnes âgées existants ainsi qu'au comité interministériel de l'Année contre la pauvreté.

Soutien aux clientèles cibles

Dans le cadre du troisième plan d'action en matière de politique familiale, Familles en tête 1995-1997, le Service a coordonné la réalisation des engagements sous la responsabilité du Ministère. Il a procédé à l'inventaire des actions entreprises par les municipalités en faveur des familles, ce qui a permis de développer une banque d'information qui sera accessible aux différents intervenants en septembre 1997. Le Service a également participé au comité de travail sur la sécurité du milieu de vie des familles. Il siège par ailleurs au comité-conseil du Carrefour Action municipale et familles qui organise annuellement un colloque visant à sensibiliser, à informer et à former les élus et les fonctionnaires municipaux sur les différents aspects de la politique familiale sur le plan local.



D'autre part, en matière de condition féminine, le Service a réalisé les activités suivantes : participation à l'étude sur les mairesses et les maires au Québec et à l'étude sur les conseillères et les conseillers au Québec, réalisées par l'Université du Québec à Montréal ; mise à jour et diffusion de statistiques sur les mairesses et les conseillères au Québec ; constitution d'un réseau québécois Femmes et municipalités. De plus, le Service a participé à l'élaboration du plan d'action gouvernemental 1997-2000 en matière de conditions de vie des femmes, notamment sur la place des femmes dans le développement des régions.

Coopération internationale

Le Service a représenté le Ministère au comité interministériel chargé d'évaluer les possibilités de participation du Québec à l'exposition universelle de l'an 2000 à Hanovre, au comité responsable de l'organisation de la Conférence parlementaire des Amériques et à celui responsable de la préparation de la participation du Québec à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II. Il a également organisé et assuré le suivi des stages de deux étudiants de l'École nationale d'administration de Tunis et de l'Association franco-québécoise des sections jeunesse des formations politiques. Le Service a finalement accueilli des élus et des fonctionnaires municipaux en provenance de plusieurs pays dont la France, le Chili, le Sénégal et le Mali.

Gestion du Centre de documentation

En 1996-1997, le Centre de documentation a effectué quelque 3 300 prêts de volumes ou de périodiques aux employés du Ministère. Pendant cette même période, plus de 700 documents furent prêtés à d'autres centres de documentation du réseau des bibliothèques. Par ailleurs, quelque 340 visiteurs (étudiants, chercheurs, public) ont eu accès aux ressources documentaires du Centre.

Études fiscales et évaluation foncière

Le Service des études fiscales et de l'évaluation foncière a comme mandat principal d'assurer la recherche et le développement de politiques en matière de fiscalité municipale.

Deux événements majeurs ont principalement influencé l'orientation des travaux du Service en 1996-1997, soit la tenue de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics (commission d'Amours), puis le Sommet sur l'économie et l'emploi.

Dans le cadre de la commission d'Amours, le Service a participé à l'élaboration de la problématique fiscale des municipalités, notamment en colla-

borant activement à la réalisation d'un fascicule sur l'organisation, le financement et la fiscalité du secteur local au Québec. Il a analysé les mémoires touchant la fiscalité locale, étudié les divers éléments émanant des recommandations de la Commission et conseillé les autorités du Ministère sur les suites à leur donner.

Le Service a participé à différents groupes de travail interministériels afin notamment d'indiquer les éléments pouvant faire l'objet d'un nouveau partage de responsabilités, d'en mesurer les impacts budgétaires pour le gouvernement et de proposer des mesures visant à établir une meilleure équité. Signalons, à titre d'exemple, les travaux du groupe de travail sur le financement des équipements, des infrastructures et des services à caractère régional. Le Service a également été mis à contribution lors de la consultation effectuée par le ministère des Finances dans le cadre de la préparation du budget du gouvernement pour l'exercice financier 1997-1998 ; le groupe de travail formé dans ce contexte réunissait aussi des représentants des municipalités et des commissions scolaires.

Le Service a par ailleurs réalisé plusieurs autres mandats au cours de l'exercice 1996-1997, dont les suivants :

- l'analyse de l'opportunité de maintenir la surtaxe sur les terrains vagues desservis ou non ;
- la révision des programmes TGE et de péréquation, laquelle a donné lieu au dépôt d'un rapport à la Table Québec-Municipalités ;
- l'examen des problèmes relatifs à l'évaluation des immeubles à vocation unique. Le Service a tout d'abord analysé et proposé des éléments de solution concernant la problématique liée à l'évaluation de ce type d'immeubles, en réalisant des études préalables et en participant à différents groupes de travail. À la suite des recommandations de la commission d'Amours, un comité dirigé par le président de la Commission municipale du Québec, M. Jacques O'Bready, qui regroupait des représentants du milieu de l'industrie et des municipalités, a été formé pour proposer des solutions destinées à améliorer et à faciliter l'évaluation des immeubles à vocation unique et ce, afin de réduire le nombre de contestations et, conséquemment, de stabiliser l'assiette fiscale des municipalités. Le comité O'Bready a aussi abordé le sujet de la périodicité des rôles d'évaluation foncière ;
- l'élaboration d'un pacte fiscal avec la Ville de Montréal pour 1997. Le Service a participé, avec le ministère des Finances et le ministère d'État à la métropole, aux discussions entourant ce pacte fiscal ;

— la détermination d'une nouvelle tarification concernant les services de la Sûreté du Québec, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997. Le Service, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, a procédé à l'élaboration de scénarios de tarification et à l'évaluation de leur impact budgétaire sur les municipalités.

En matière de législation, le Service a participé aux études d'impact et consultations afférentes aux projets de loi 67 (1996, chapitre 67) et 135 (1996, chapitre 41), respectivement sanctionnés en décembre et en octobre 1996. Le projet de loi 67 a notamment introduit une nouvelle procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière. Il a aussi ajouté un pouvoir réglementaire permettant au gouvernement de prescrire une méthode d'évaluation propre aux immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle. Le projet de loi 135 a eu notamment pour effet de remanier deux programmes destinés aux municipalités, à savoir la péréquation et la redistribution des recettes de la taxe imposée aux réseaux de télécommunication, de distribution de gaz et d'énergie électrique (TGE).

Le Service est aussi intervenu sur certains aspects techniques dans l'application des lois fiscales. Ainsi, en ce qui a trait aux revenus TGE, les travaux réalisés en collaboration avec le ministère des Finances ont permis de préciser le traitement fiscal à accorder aux producteurs privés d'électricité. Un bulletin du ministère des Finances a été émis à ce sujet. D'autres analyses ont aussi été réalisées concernant des propositions d'amendements législatifs à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Par ailleurs, le Service est aussi appelé à formuler régulièrement des avis sur différents sujets relatifs à la fiscalité municipale. À cet égard, il analyse et commente les projets de loi et de règlement émanant de différents ministères, qui pourraient avoir des incidences financières pour les municipalités. De plus, il est régulièrement sollicité par les différents ministères et organismes gouvernementaux afin d'évaluer les impacts financiers sur les municipalités de certains de leurs projets. Il étudie aussi les propositions de nature fiscale qui lui sont soumises régulièrement par les municipalités et les contribuables et en fait rapport aux autorités du Ministère.

Aux fins de ces analyses, le Service entretient, sur une base récurrente, une importante banque de données financières et fiscales pour les fins d'un modèle de simulation destiné à mesurer les impacts financiers et fiscaux des différentes propositions. Le Service a aussi veillé à l'entretien de la banque de données socio-administratives des administrations municipales. Le Service a de plus assuré le dévelop-

pement et la publication des documents *Prévisions budgétaires des organismes municipaux* (exercice 1996) et *Finances des organismes municipaux* (rapports financiers 1995).

Ces publications fournissent l'information statistique nécessaire à l'établissement de comparaisons et à l'évaluation de la situation financière des organismes municipaux.

Développement et information techniques

Au cours du dernier exercice, les activités du Service du développement et de l'information techniques ont été concentrées dans les secteurs des politiques financières et de l'évaluation foncière.

Politiques financières

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service a procédé à la mise à jour annuelle du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*, des formulaires des cahiers des prévisions budgétaires et des rapports financiers ainsi que des autres documents à caractère financier à l'usage des organismes municipaux. De plus, le Service a mis à la disposition des municipalités locales et des vérificateurs un progiciel pour préparer et remplir le rapport financier 1996.

Le Service a aussi assumé la coordination des travaux du comité consultatif sur les finances municipales. Il a émis des commentaires et apporté un support aux autorités du Ministère pour la participation aux travaux du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public. Ces travaux portaient, entre autres choses, sur l'inscription des passifs au titre des activités de fermeture et d'après fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, sur les normes relatives à la mission de certification et sur la vérification des états financiers des organismes du secteur public.

Par ailleurs, le Service a poursuivi la révision globale du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*. Le groupe de travail, composé de représentants de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec, de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec, a procédé à l'analyse de nouveaux principes de base. Au cours de cette année, des propositions ont fait l'objet d'acceptation, notamment sur la comptabilisation des recettes et des dépenses et sur la comptabilité par fonds.

Évaluation foncière

• Le projet de loi 67

Le Service a effectué les travaux afférents à l'adoption du projet de loi 67 par l'Assemblée nationale, lequel instaure une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière. Ces travaux consistaient notamment pour 1996-1997 à simuler les revenus pouvant être tirés de la tarification du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec; à recevoir et à analyser les commentaires, quant aux mesures proposées, des services d'évaluation, des organismes municipaux responsables en matière d'évaluation et des grands contribuables fonciers; à développer un formulaire combiné de demande de révision et de plainte au Bureau de révision. Diverses actions ont également été entreprises pour faire connaître le projet de loi à tous les intervenants concernés.

• Le Manuel d'évaluation foncière du Québec

Au cours de l'année 1996-1997, le Service a poursuivi ses opérations de développement et de mise à jour du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. L'élaboration d'un nouveau barème de taux unitaires reflétant les coûts neufs de remplacement pour l'année 1997 des bâtiments industriels, commerciaux, agricoles et résidentiels a aussi été amorcée de même que la rationalisation et l'informatisation des procédures utilisées pour réaliser cette nouvelle base (l'actuel barème de taux unitaires reflète les coûts neufs de remplacement établis pour l'année 1983).

• Le comité consultatif en évaluation foncière

Le Service a, d'autre part, continué de coordonner les activités du Comité consultatif en évaluation foncière qui s'emploie, entre autres, à résoudre les problèmes reliés à la confection des rôles d'évaluation et au maintien de leur qualité. Ce comité consultatif, regroupant plusieurs praticiens de l'évaluation municipale, demeure un interlocuteur privilégié, notamment lors de la préparation de tout nouveau projet de loi ou de toute nouvelle réglementation en matière d'évaluation foncière et de fiscalité municipale.

• Les banques de données et publications statistiques

Le sommaire statistique de chaque rôle d'évaluation des municipalités est recueilli annuellement. Ces informations sont ensuite validées et, au besoin, corrigées pour constituer une base de données mise à la disposition des clientèles interne et

externe du Ministère. Cette base de données porte sur près de 2,9 millions d'unités d'évaluation, dont la valeur totale atteint quelque 342 milliards de dollars. Pour l'exercice 1996-1997, le Service a produit plus de 100 extractions de données à des fins d'étude et d'analyse, auxquelles se sont ajoutées les demandes des ministères et organismes gouvernementaux qui ont un accès direct à la banque de données.

Le Service a produit l'édition annuelle du répertoire statistique intitulé *Évaluation foncière des municipalités du Québec*. En plus des proportions médianes et des facteurs comparatifs, ce recueil contient un ensemble de données reliées aux rôles d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 1997 (rôles triennaux, nombre d'unités, évaluation uniformisée, écarts-types, etc.).

Finalement, le Service a procédé à l'inspection et à l'estimation des coûts de 21 nouveaux immeubles appartenant à l'État. Les inspections et analyses réalisées sur ces immeubles ont permis d'enrichir la banque de données du gouvernement relativement à la valeur foncière du parc immobilier dont il est le propriétaire ou à l'égard duquel il verse des compensations tenant lieu de taxes. Elles ont aussi permis d'élaborer de nouveaux modèles de contrôle qui serviront à valider l'évaluation des immeubles de l'État aux fins du paiement de ces mêmes compensations.

• Le suivi des rôles d'évaluation foncière

Dans le cadre d'échanges soutenus avec les intervenants municipaux en matière d'évaluation foncière, le Service a produit et diffusé, pour une septième année consécutive, les résultats de l'application des indicateurs de performance des rôles d'évaluation foncière. Transmis à chaque évaluateur concerné par les 1 059 rôles qui ont fait l'objet de cette opération, ces résultats permettent aux intervenants de comparer leur performance et d'apporter les correctifs appropriés, si nécessaire.

Par ailleurs, l'analyse de la qualité des rôles, une intervention directe et plus approfondie, a été effectuée sur huit rôles d'évaluation foncière au cours de 1996-1997. Ceci a permis une validation adéquate des renseignements recueillis, lesquels servent à constituer les bases de données du Ministère sur les rôles d'évaluation foncière. De plus, une révision de la procédure d'analyse des rôles a été entreprise dans le but d'examiner spécifiquement les valeurs non résidentielles.

Enfin, la politique de transparence et de rétroaction quant aux résultats des équilibres des rôles d'évaluation s'est maintenue en 1996-1997 et 290 municipalités ont été informées de la conformité des résultats de leur rôle d'évaluation avec les

normes établies, alors que seulement une contravention a été relevée.

- **L'approbation des proportions médianes**

L'établissement de la proportion médiane d'un rôle d'évaluation découle des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale et de sa réglementation. Cette opération a subi une transformation majeure en 1996-1997. La collecte d'information sur les quelque 134 885 ventes d'immeubles de 1 000 \$ et plus enregistrées au Québec en 1995 a été réalisée simultanément à la collecte des échantillons des ventes qui ont été comparées avec les évaluations correspondantes inscrites aux rôles d'évaluation foncière. Ces renseignements nous ont été transmis par les évaluateurs. La cohérence et la conformité des calculs présentés par les évaluateurs ont été vérifiées à l'aide d'un nouveau procédé d'analyse informatisé qui a permis de réduire sensiblement les ressources affectées à ces travaux, entraînant l'approbation de la proportion médiane de 1 436 rôles d'évaluation foncière. Les résultats ainsi approuvés et les renseignements qui ont servi à les établir constituent une base de données qui est notamment utilisée pour l'application des indicateurs de performance et de diverses dispositions réglementaires.

Chapitre 3

Administration générale

Ce chapitre traite des activités du Secrétariat du Ministère, de la planification stratégique, de la Direction de la révision des lois municipales, de la Direction de la législation, de la Direction de la vérification de la gestion municipale, de la coordination du traitement des plaintes relatives aux municipalités, de la Direction générale de la gestion, de la Direction des communications, du Bureau de coordination des affaires autochtones et enfin de la Direction des bureaux régionaux.

Secrétariat du Ministère

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Secrétariat du Ministère a fourni à la direction du Ministère le soutien technique requis dans le cadre des diverses prises de décision. Notamment, le Secrétariat a opéré un système de gestion de l'information concernant le suivi des documents transmis ou reçus des organismes centraux ainsi que le traitement des demandes d'accès à des documents produits ou détenus par le Ministère. Il a aussi organisé les réunions hebdomadaires du comité de direction du Ministère et du comité de gestion du Ministère ainsi que diverses réunions spéciales d'orientation ministérielle dont une regroupant tous les gestionnaires du Ministère. Le Secrétariat a offert l'assistance technique requise à l'intégration au Ministère de deux nouveaux sous-ministres.

Par ailleurs, le Secrétariat a poursuivi le traitement des demandes émanant d'organismes municipaux voulant obtenir du gouvernement un décret d'exclusion en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif afin de leur permettre de conclure une entente avec le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes.

Le Secrétariat du Ministère s'est occupé de l'organisation administrative et matérielle ainsi que du suivi de cinq réunions de la Table Québec-Municipalités.

Un membre du Secrétariat du Ministère a agi à titre d'adjoint exécutif dans le cadre des opérations de planification stratégique et d'identification des produits et services du Ministère. Au cours de l'exercice 1996-1997, le Secrétariat a coordonné la participation de représentants du Ministère à divers événements dont les congrès des deux unions de municipalités.

Planification stratégique

En matière de planification stratégique, le document final a été adopté au mois de juillet 1996. Il présente un état de la situation actuelle, des enjeux, des orientations et des priorités d'actions pour la période 1996-1999.

En ce qui concerne le dossier du cadre de gestion, un inventaire des produits et services et des ressources qui leur sont affectées a été réalisé au cours de l'année en collaboration avec l'ensemble des unités administratives.

Révision des lois municipales

La Direction de la révision des lois municipales a la responsabilité de revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale, et ce, afin de moderniser les lois et d'adopter un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec, près de 250 chartes particulières, de même qu'une quarantaine de lois du domaine municipal sont en conséquence analysés, révisés et actualisés.

La Direction est responsable de l'élaboration des orientations à privilégier, et de leur diffusion. Lorsqu'il sera terminé, le Code des municipalités du Québec comprendra six livres. Jusqu'à présent, la révision touche les quatre premiers livres.

Le Livre I concerne le régime électoral municipal. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1988, a rendu applicable à l'ensemble des municipalités locales du Québec un régime électoral unifié.

Le Livre II porte sur l'organisation du territoire municipal. La Loi sur l'organisation territoriale municipale, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1989, s'est d'abord préoccupée des règles gouvernant le territoire des municipalités locales (constitution, regroupement, annexion). L'exercice a été complété en ce qui concerne l'organisation du territoire régional (MRC) par l'adoption en décembre 1993 de la Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale (1993, chapitre 65).

Un dernier aspect de ce Livre II a été abordé par l'imposant (1 119 articles) projet de loi 124 sanctionné le 8 mai 1996. Cette loi d'application, rédigée en étroite collaboration avec le conseiller en législation, a eu pour effet d'harmoniser l'ensemble de la

législation publique en fonction des nouveaux concepts introduits par la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Le Livre III revoit l'ensemble des règles gouvernant l'organisation administrative des municipalités tant locales que régionales. Deux documents d'orientation comportant 164 propositions ont été soumis à la consultation du monde municipal à l'automne 1989 et au printemps 1992. La majorité des propositions mises de l'avant ont reçu un accueil favorable, toutefois certaines ont nécessité une réflexion additionnelle de la part du Ministère.

Une législation couvrant l'ensemble du Livre III est actuellement en voie d'élaboration. Entre-temps, certaines propositions ont été jugées prioritaires; elles ont fait l'objet d'une législation adoptée depuis le printemps 1994. Il s'agit du projet de loi 29 (1994, chapitre 33) sanctionné en 1994, du projet de loi 68 (1995, chapitre 34) sanctionné en 1995 et enfin des projets de loi 24 (1996, chapitre 27) et 83 (1996, chapitre 77) sanctionnés en 1996.

Le Livre IV aborde la question de la fiscalité et des finances municipales. À l'instar des autres livres de la révision, plusieurs groupes de travail ont été formés au sein du Ministère. Des rapports internes ont été produits; après analyse, un document d'orientation sera soumis à une consultation publique. Toutefois, les travaux actuellement en cours en matière de réaménagement de responsabilités entre le gouvernement et les municipalités abordent des aspects importants de la fiscalité municipale. Les documents d'analyse de la révision devront être revus en fonction des résultats des discussions qui auront lieu avec le monde municipal.

Les travaux concernant le Livre V et le Livre VI n'ont pas vraiment débuté. Le premier réévaluera les pouvoirs réglementaires des municipalités, et reverra les domaines d'intervention municipale. Les discussions en matière de redéfinition de responsabilités municipales devanceront donc en certaines matières les travaux de la révision. Le Livre VI abordera la problématique des recours judiciaires ou administratifs dont disposent les municipalités pour faire respecter leurs décisions et, en contrepartie, ceux des citoyens face à leur administration municipale. L'adoption éventuelle du projet de loi 130 sur la justice administrative présenté par le ministre de la Justice affecte substantiellement le contenu du Livre VI. En effet, les fonctions assumées par le Bureau de révision de l'évaluation foncière seront transférées à la section des affaires immobilières du nouveau Tribunal administratif du Québec. Certains pouvoirs de la Commission municipale seront également affectés.

En outre, au cours du présent exercice, la Direction de la révision des lois municipales a été au cœur du projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (1996, chapitre 77) sanctionné le 23 décembre 1996. Il en fut de même à l'égard du projet de loi 72 modifiant les lois constitutives des trois communautés urbaines sanctionné le 16 décembre 1996.

Enfin, la rédaction de deux autres projets de loi a été confiée à la Direction; l'un concerne certains amendements en matière électorale, l'autre contiendra des mesures variées concernant l'administration municipale. Ils devraient être présentés à l'Assemblée nationale au cours de la session du printemps 1997.

Lois publiques dont la préparation a été faite ou supervisée par la Direction de la législation

1- Lois publiques

- a) Projet de loi n° 17 de 1996 : Loi abrogeant la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne (1996, chapitre 19), sanctionnée le 20 juin 1996.
- b) Projet de loi n° 22 de 1996 : Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1996, chapitre 25), sanctionnée le 20 juin 1996.
- c) Projet de loi n° 24 de 1996 : Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (1996, chapitre 27), sanctionnée le 20 juin 1996.
- d) Projet de loi n° 46 de 1996 : Loi concernant certains rôles d'évaluation foncière dressés sous la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de Portneuf (1996, chapitre 49), sanctionnée le 16 décembre 1996.
- e) Projet de loi n° 63 de 1996 : Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal, non sanctionnée avant le 1^{er} avril 1997.
- f) Projet de loi n° 67 de 1996 : Loi instaurant une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifiant d'autres dispositions législatives (1996, chapitre 67), sanctionnée le 23 décembre 1996.
- g) Projet de loi n° 72 de 1996 : Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres dispositions législatives (1996, chapitre 52), sanctionnée le 16 décembre 1996.
- h) Projet de loi n° 82 de 1996 : Loi reportant l'élection générale de 1996 à la Ville de La Baie (1996, chapitre 76), sanctionnée le 23 décembre 1996.

- i) Projet de loi n° 83 de 1996: Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (1996, chapitre 77), sanctionnée le 23 décembre 1996.
- j) Projet de loi n° 124 de 1996: Loi modifiant diverses dispositions législatives en application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (1996, chapitre 2), sanctionnée le 8 mai 1996.
- k) Projet de loi n° 135 de 1996: Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (1996, chapitre 41), sanctionnée le 30 octobre 1996.
- l) Projets de loi éventuels dont la préparation a commencé avant le 1^{er} avril 1997 :
 - Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.
 - Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.
 - Loi sur l'organisation administrative municipale.

2- Règlements d'application générale

- a) Règlement modifiant le Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale, édicté le 6 juin 1996.
- b) Règlement modifiant le Règlement sur le régime de péréquation, non édicté avant le 1^{er} avril 1997.
- c) Règlement modifiant le Règlement sur la répartition des recettes de la taxe payée par les exploitants de certains réseaux, non édicté avant le 1^{er} avril 1997.

Vérification de la gestion municipale

En 1996-1997, la Direction de la vérification de la gestion municipale a poursuivi sa mission principale consistant à valider le fondement des représentations faites par divers intervenants intéressés par l'activité municipale et ce, à l'égard de la conformité de l'administration de leur municipalité.

L'exécution de cette activité s'exerce particulièrement en territoire et vise essentiellement les municipalités locales et les municipalités régionales de comté du Québec présentant, présumément, des dérogations majeures à l'application conforme des lois municipales et pratiques de saine gestion. L'exercice consiste à prendre connaissance de tous les éléments d'administration définis comme étant présumément irréguliers, à procéder aux analyses et vérifications

appropriées, à soumettre des avis et, le cas échéant, à formuler les recommandations qui s'imposent, de manière à rétablir la confiance des citoyens à l'égard de leurs institutions municipales.

Également, la Direction de la vérification de la gestion municipale a été amenée à fournir un service de soutien technique aux conseils et administrateurs municipaux en vue de qualifier la performance administrative de la municipalité. Cette activité prend généralement la forme d'une évaluation technique de tous les aspects d'ordre administratif, financier, budgétaire et comptable.

La Direction de la vérification de la gestion municipale a eu aussi à intervenir auprès de conseils municipaux en tant que conciliateur nommé par le ministre, afin de les assister et de les orienter dans la recherche d'une solution équitable portant sur l'application d'une entente intermunicipale.

Par ailleurs, l'unité a poursuivi ses activités d'aide et de surveillance administrative et financière auprès des 14 villages nordiques au cours des six premiers mois de l'année financière, pour permettre le fonctionnement des services municipaux que la population requiert et ce, en vertu de la Loi sur les villages nordiques et de l'Administration régionale Kativik.

Pour la même période, la Direction de la vérification de la gestion municipale a maintenu sa contribution d'aide et d'assistance auprès de la Ville de Schefferville, du fait de la nomination de l'un de ses employés comme administrateur chargé d'assumer les fonctions de directeur général de la Ville et d'exercer les pouvoirs du conseil municipal dans le but de remettre, le cas échéant, l'administration de la Ville à un conseil municipal dûment élu par la population ou à une autre instance, le cas échéant.

De plus, dans le cadre de l'assistance gouvernementale relative aux pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 dans certaines régions du Québec, la Direction de la vérification de la gestion municipale a effectué le double mandat de dispenser le soutien administratif requis auprès des municipalités visées par le programme et d'assurer la coordination de l'entraide en cette matière, entre les municipalités concernées.

Parmi les autres réalisations de l'unité, il convient de mentionner :

- la supervision de l'administration de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent ;
- le soutien à la Commission municipale du Québec dans le cadre d'une enquête publique ou de l'assujettissement d'une municipalité à son contrôle ;

- l'assistance à certaines unités administratives du Ministère ou autres instances gouvernementales en effectuant, en territoire, les recherches et contrôles nécessaires au plein exercice de leurs responsabilités, particulièrement pour évaluer les oppositions de citoyens à l'approbation de règlements d'emprunt ou pour rechercher toute preuve sur des affaires du domaine municipal qui sont portées à la considération du Procureur général pour action éventuelle.

Coordination du traitement des plaintes

La coordination du traitement des plaintes est assumée par un coordonnateur qui a la responsabilité de veiller à l'application de la politique ministérielle en matière de traitement des plaintes relatives aux municipalités. Notamment, il assure le traitement des plaintes adressées au cabinet du ministre, agit comme secrétaire du comité de coordination des plaintes et assure le bon cheminement de tous les dossiers de plainte. Le coordonnateur assiste également le responsable de l'accès aux documents du Ministère.

Essentiellement, dans le cadre de l'exécution de son mandat, le coordonnateur a eu à répondre ou à placer plus de 2 200 appels téléphoniques, il a organisé, assuré le suivi des réunions du comité de coordination des plaintes et reçu quelque 600 requêtes écrites qui ont donné lieu à l'ouverture de 375 dossiers. Il a assisté les représentants du cabinet du ministre lors de rencontres ou d'échanges avec des plaignants.

Parmi les autres réalisations, il convient de mentionner sa participation à des dossiers ayant conduit à un décret de tutelle ou d'enquête par la Commission municipale du Québec, notamment la tutelle à Sainte-Angèle-de-Mérici et l'enquête sur le Théâtre d'Outremont.

Gestion et budget

Dans une perspective d'élaboration d'un nouveau plan d'organisation administrative supérieure, la Direction générale de la gestion a supporté la haute direction dans la révision des mandats et des responsabilités dévolues aux différentes directions et services du Ministère.

En plus de déterminer et d'établir la priorité des produits et services au sein de ses unités, elle a participé à la réflexion ayant mené à la planification stratégique du Ministère. Elle a également œuvré afin de développer l'approche ministérielle de la géomatique et a contribué à l'implantation gouvernementale de ce nouveau système d'information faisant appel à une technologie de pointe.

La Direction générale de la gestion a assuré un fonctionnement efficace et un déroulement cohérent des activités du comité ministériel sur l'organisation du travail, en relation avec les représentants des cadres et des syndicats des fonctionnaires, des professionnels et des ingénieurs.

Au début de l'année, une entente de services administratifs a été conclue entre le Ministère et la Commission de la capitale nationale pour donner à cette dernière le support requis en matière de gestion des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines a fourni, au cours de l'année, des services de consultation et d'assistance aux gestionnaires et au personnel du Ministère, tout en réalisant les activités prévues à son mandat dans les différents secteurs de la gestion des ressources humaines.

En matière de dotation, sur un nombre total autorisé de 641 emplois réguliers, 21 postes vacants ont été dotés par voie d'affectation, de mutation, de promotion ou de recrutement. Cinquante employées et employés occasionnels, équivalant à 28,9 employés temps complet (ETC), ont aussi été engagés pour subvenir aux divers besoins des unités administratives (surcroît temporaire de travail, remplacement de personnel en congé prolongé, projets spécifiques ou emplois cycliques). Durant la période estivale, 14 étudiantes et étudiants ont été engagés, équivalant à 1,54 ETC.

Dans le domaine du développement des ressources humaines, 342 employées et employés ont bénéficié d'activités de perfectionnement ou de formation; un total de 1 139 jours-personnes y ont été consacrés. Les champs d'intervention privilégiés ont été l'adaptation aux changements technologiques, le service à la clientèle, la motivation et la productivité. La poursuite d'études par les employés dans un but de progression de carrière a également été favorisée. Des sessions de formation répondant à des besoins plus particuliers ont été données à certaines unités administratives (médiation et conception de textes administratifs). Une stagiaire du programme d'échange interprovincial d'emplois d'été a permis à une trentaine d'employés d'améliorer leurs connaissances et habiletés en langue anglaise durant la période estivale.

En matière d'administration des conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux, le Service a fourni des services d'analyse, d'interprétation et d'application des conventions, des règlements et des directives, principalement sur la gestion de l'assiduité, les régimes collectifs d'assurance et de retraite et l'octroi de congés avec ou sans solde, à temps plein ou à temps partiel. Il a entretenu

les relations professionnelles nécessaires avec les différents syndicats représentant les employés. Il a, de plus, coordonné l'application du programme de départs assistés, programme qui a permis à 39 employés et employés de quitter la fonction publique et de bénéficier d'une retraite.

Le comité ministériel sur l'organisation du travail a poursuivi ses travaux en 1996-1997. Ce comité, composé de représentants des autorités du Ministère, des cadres et des organisations syndicales a comme mandat de procéder à l'examen en profondeur de l'organisation du travail et des modes de dispensation des services publics. Durant cette année, des groupes de travail ont été formés afin de proposer des cadres de gestion ministériels visant à réaliser des économies dans divers champs d'intervention. Leurs principales recommandations ont permis l'implantation d'un régime ministériel d'aménagement et de réduction du temps de travail auquel ont adhéré près de cent employés ainsi que l'élaboration de politiques administratives reliées aux frais de séjour et de déplacement, à la gestion des ressources matérielles et à la sous-traitance.

En matière de santé et de sécurité du travail, plusieurs activités de prévention ont été réalisées, notamment la poursuite d'un programme de santé cardio-vasculaire et de pauses-exercices et une journée d'activités physiques. Différentes activités de sensibilisation et de prévention au programme d'aide aux employés ont également été organisées. Le programme d'aide a permis de supporter vingt-six employés au cours de la présente année.

Durant la Semaine des non-fumeurs, qui s'est déroulée du 20 au 26 janvier 1997, le Ministère a adopté une nouvelle politique pour la protection des non-fumeurs, qui vise à assurer une qualité d'air exempte de fumée dans l'ensemble de ses lieux de travail et qui s'applique à l'ensemble de son personnel et à toute personne qui se rend dans ses locaux. Dans le cadre de cette politique, la Direction générale de la gestion a spécialement aménagé un local réservé aux fumeurs.

Au cours de l'année, le Service du budget a été instauré comme unité administrative distincte. En plus d'assurer le déroulement des activités liées à l'exécution du budget, il a coordonné les opérations ministérielles requises au sein du Ministère concernant la réalisation des compressions budgétaires gouvernementales énoncées lors du discours du budget quant au resserrement des dépenses de fonctionnement et de réduction des coûts de main-d'œuvre dans la fonction publique.

À cet effet, il a fourni aux autorités ministérielles les informations relatives à l'impact financier des mesures de départ assisté et à l'atteinte des objectifs visés en cette matière.

Le Service a également préparé le cahier des prévisions détaillées des crédits 1997-1998 en fonction des paramètres établis par le Conseil du trésor et selon les priorités du Ministère.

De plus, il a collaboré à la préparation du plan stratégique budgétaire et préparé la synthèse à publier au livre des crédits du gouvernement tout en élaborant le volet budgétaire du dossier des questions de l'opposition officielle dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'étude des crédits ainsi que pour la Commission parlementaire portant sur les engagements financiers de 25 000 \$ et plus des secteurs «Loisir et Sport» couvrant les trois dernières années.

Enfin, l'unité a assuré le suivi des effectifs ministériels autorisés «employés à temps complet» (ETC) et réalisé diverses activités afférentes aux opérations budgétaires et au contrôle de la conformité.

Le Service des ressources matérielles a traité 6 293 demandes de biens et services qui ont été transmises par les unités administratives. De plus, le Service a répondu à 4 260 demandes de travaux de reprographie, pour un tirage total de près de 10,5 millions de copies.

Plus de 150 demandes d'aménagement, de réaménagement et d'installation de câblage de réseaux informatiques ont été traitées par le personnel de ce service. Le Service a également apporté son soutien logistique à plus de dix reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, à des colloques, à des expositions, à la Table Québec-Municipalités, etc. De plus, 6 542 nouveaux dossiers ont été ouverts, 16 000 dossiers ont été prêtés et 13 710 documents ont été indexés à la Division de la gestion des documents. En 1994, a débuté l'implantation d'une méthodologie ministérielle de gestion des documents. Sept unités administratives y ont déjà adhéré alors que plusieurs autres le feront dans un prochain avenir. Actuellement, cette division gère 2 logiciels de gestion documentaire utilisés par 140 usagers présents dans 5 unités administratives. Ils contiennent les données de 291 708 dossiers.

La Division du courrier et de la messagerie a traité plus de 600 000 pièces de courrier au cours de l'année et 91 expéditions massives ont été faites aux clientèles du Ministère.

Le Service des systèmes a été très actif. Des travaux concernant l'entretien et l'évolution des systèmes ont été réalisés. Plus de 250 demandes ont été traitées. Les demandes traitées touchaient principalement les compensations tenant lieu de taxes, les subventions du milieu municipal et des milieux du loisir et du sport, l'organisation municipale et le sommaire du rôle d'évaluation foncière.

Le suivi de la dette du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) a été intégré au système du contrôle budgétaire SYNSEDET (Système d'information sur le service de la dette — Assainissement des eaux).

De plus, des services ont été offerts dans le domaine de la saisie de données, de la soumission, de l'exécution et de l'impression de travaux. On compte plus de 12 000 documents saisis, plus de 12 000 travaux soumis et près d'un million de pages imprimées. Par ailleurs, plus de 350 demandes de support technique ont été traitées.

Finalement, en matière de développement au cours de l'année 1996-1997, le système permettant d'établir la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière des municipalités a été refait sur la plate-forme micro-informatique. Le nouveau système permet le traitement en direct des échantillons de ventes immobilières.

Tel qu'il était prévu, le système de «Gestion des transferts et indices» développé dans l'environnement client-serveur Oracle-SQL Design a été implanté en novembre 1996. Il a été utilisé pour calculer les montants à verser pour la redistribution des montants de télécommunication, de gaz et d'électricité pour 1996 et le calcul du premier versement de la péréquation de 1996.

Les données de ces deux nouveaux systèmes ont été modélisées et intégrées à la base de données ministérielle.

Relativement au dossier Internet, des efforts ont été déployés pour la restructuration du site W3 du Ministère et y ajouter plusieurs nouveaux documents.

Communications

Chaque année, la Direction des communications, après avoir étudié les besoins exprimés par les directions et services du Ministère, propose, en tenant compte des priorités ministérielles, les projets qui nécessiteront des activités de communication. Cet exercice est à la base de sa programmation annuelle. Pour chaque activité, la Direction élabore un plan de communication dans lequel elle définit la problématique, les clientèles, les objectifs, les stratégies de communication et les moyens qu'elle choisit pour sa réalisation; elle évalue les coûts de production, établit le calendrier de réalisation et de production, coordonne les activités reliées à la distribution du matériel, assure par le biais des médias la diffusion de l'information destinée à l'ensemble de la population et enfin procède à l'évaluation des moyens utilisés et à l'analyse des sources de rétroinformation. La Direction s'assure également de la compatibilité et de la complémentarité de l'ensemble des activités afin que l'action du Ministère et l'image qu'il projette soient cohérentes.

Au cours de l'année 1996-1997, le dossier de la politique de consolidation des communautés locales a particulièrement sollicité l'expertise de la Direction des communications. Le 30 mai 1996, le ministre Rémy Trudel a procédé au lancement de la politique de consolidation des communautés locales. En plus de participer à l'élaboration de la planification entourant le lancement et la mise en œuvre de cette politique, la Direction des communications a réalisé les activités suivantes: le développement d'un visuel — Le renforcement des institutions municipales — adapté à différents supports (panneaux, affiches, pochette de presse, couvertures de documents), l'édition des documents afférents, l'organisation des conférences de presse nationale et régionales, avec la collaboration des Services gouvernementaux et des délégués régionaux du Ministère, la rédaction des communiqués de presse et la rétroinformation nationale et régionale.

La Direction a eu la responsabilité de présenter publiquement la Commission de consultation sur le regroupement municipal et d'organiser la tournée de cette commission, à l'automne 1996, dans 13 des 16 régions du Québec. À cette fin, la Direction a édité un nouveau document sur le mandat de la Commission et le déroulement de la tournée, organisé une conférence de presse et préparé les communiqués de presse national et régionaux. Ses services ont également été retenus pour la planification et l'organisation logistique de la tournée. Finalement, la Direction a édité le *Rapport de la Commission de consultation sur le regroupement municipal*, remis au ministre des Affaires municipales en décembre 1996.

Édition

Les activités d'édition comportent une part de supervision et une part de réalisation. La Direction des communications a ainsi supervisé la production de documents édités et commercialisés par les Publications du Québec; trois volumes contenant des renseignements statistiques, *Prévisions budgétaires des organismes municipaux*—édition 1995, *L'évaluation foncière des municipalités*—édition 1996 et *Finances des organismes municipaux*—édition 1996 et huit formulaires d'évaluation foncière. La Direction a également procédé à une mise à jour du *Manuel d'évaluation foncière* et à une mise à jour du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*. Les trois ouvrages statistiques sont également produits et commercialisés sur disquette.

Des livres, des brochures, des dépliants, des affiches, des feuillets ou des formulaires constituent les autres projets réalisés par la Direction; on réfère notamment à des études, rapports, guides, programmes d'aide financière, etc. Pour ce faire, elle assure la révision linguistique, la traduction et la transcrip-

tion, le graphisme et la mise en page, la photogravure et elle supervise les travaux d'impression ou de sérigraphie.

La Direction produit par ailleurs et publie annuellement trois périodiques. *La Passerelle* est un journal interne destiné au personnel du Ministère et publié six fois l'an. Le *Muni-Express*, bulletin publié dix fois par an à l'intention du milieu municipal, donne des informations administratives propres au ministère des Affaires municipales et autres ministères. Finalement, la revue *Municipalité* est le magazine officiel du Ministère et son tirage est de 17 000 exemplaires; elle est publiée six fois par an et elle s'adresse aux personnes élues, au personnel administratif et aux fonctionnaires des municipalités.

La Direction a participé avec les unions municipales et l'Association des communicateurs municipaux du Québec à la réalisation d'un ouvrage intitulé *Le nouveau Guide de la communication municipale*. Cet ouvrage, édité aux Publications du Québec, comprend deux parties: la première situe la communication dans le contexte de l'organisation et propose un cheminement pour l'implantation d'un processus communicationnel crédible et efficace; la seconde présente, sous forme de fiches techniques, les divers moyens, outils, activités et instruments pouvant être utilisés pour atteindre les objectifs de communication.

En plus des documents publiés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de consolidation des communautés locales, deux autres documents ont été édités par la Direction des communications: *Les impacts administratifs d'un regroupement municipal* (rapport final du groupe de travail CSMQ-MAM) et *Le cadre écologique de référence et la révision des schémas d'aménagement*.

Pour faire suite à la vaste consultation sur le loisir et le sport amorcée à l'hiver 1995, la Direction des communications a procédé à la coordination de la conception graphique, de la production et des lancements national et régionaux du nouveau Cadre d'intervention en matière de loisir et de sport «Pour un partenariat renouvelé».

Kino-Québec a lancé en mai son plan d'action 1996-2000 «Ensemble pour un Québec physiquement actif» pour lequel la Direction des communications a réalisé toutes les opérations de conception, de production et de relations de presse. La Direction a également procédé à la production de divers documents du secteur sport entre autres: *L'activité physique de loisir au Québec*, *Pour mieux cibler nos clientèles* et le *Bilan des interventions 1995-1996*. Elle a réalisé les bulletins d'information de certains programmes de Kino-Québec tel Voltage et des bulletins d'information pour des événements tels les Jeux du Canada et les Jeux de la Francophonie.

Finalement, la Direction des communications a coordonné l'édition et la production du *Répertoire des municipalités du Québec*, dans ses formes imprimée et informatisée. Cette publication est tirée à 3 000 exemplaires. La Direction est aussi responsable de la mise en forme et de la production du *Rapport annuel* du Ministère.

Information

C'est à la Direction des communications que revient la responsabilité de répondre aux demandes d'information générale sur le ministère des Affaires municipales. Elle doit donc renseigner la clientèle sur les sujets relevant de sa compétence immédiate, sur les services offerts, les programmes mis à la disposition du monde municipal et les ressources disponibles. À titre indicatif seulement, la Direction des communications reçoit quelque 30 000 appels téléphoniques annuellement en provenance de sa clientèle et du grand public. Elle a également pour rôle d'informer des clientèles spécialisées et de leur donner une information plus technique, facilitant ainsi leurs relations avec les services du Ministère et autres services gouvernementaux.

C'est la Direction des communications qui est mandatée pour répondre aux appels et aux demandes des médias d'information. Il convient de mentionner qu'elle assume ce rôle en collaboration étroite avec la Direction des bureaux régionaux, la Direction des affaires juridiques et, selon la nature des demandes, avec le Cabinet du ministre des Affaires municipales. Au cours de la dernière année, près de 900 appels des représentants de la presse ont été acheminés à la Direction des communications. L'expertise de la Direction est mise à contribution pour l'organisation de conférences de presse et d'autres activités ministérielles importantes, comme le sont les rencontres des partenaires du monde municipal au sein de la Table Québec-Municipalités.

À titre de gestionnaire du contenu et de la présentation de la vitrine Internet du ministère des Affaires municipales, la Direction des communications a coordonné l'introduction de 1 000 pages d'information dans la vitrine: outre les discours du ministre, les principaux dossiers traités concernaient l'aménagement du territoire, le renforcement municipal, le financement municipal, l'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport. De plus, la restructuration de la disposition des informations s'est également traduite par la présentation d'une nouvelle page d'accueil.

À la demande de la Direction des inforoutes et de l'information documentaire (DIID) du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère des Affaires municipales a participé à la restructuration de la vitrine gouvernementale, pour

les volets suivants : le territoire, les institutions, la société.

Plusieurs autres activités d'information importantes ont nécessité l'expertise de la Direction des communications dont les élections municipales qui se déroulent chaque année en novembre.

Représentation

Le Ministère a été particulièrement présent dans les congrès du monde municipal, celui de l'Union des municipalités du Québec, celui de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, et celui de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. D'autres activités de représentation liées de manière particulière aux mandats sectoriels du Ministère ont requis sa participation, notamment les congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de l'Association des aménagistes régionaux et de l'Association des communicateurs municipaux du Québec. Le Ministère a participé aussi au Salon de l'Épargne-Placement de Montréal.

Promotion

Chaque année, toutes les municipalités du Québec sont invitées à participer à la Semaine de la municipalité, qui a lieu au début du mois de juin. La Semaine de la municipalité, dont le thème était en juin 1996, «Au cœur de la municipalité : le citoyen», vise à familiariser les citoyens et les citoyennes avec l'administration municipale. La remise des prix du Mérite municipal s'inscrit dans le cadre des activités de la Semaine de la municipalité. Le Mérite municipal, qui, en 1996, en était à sa septième édition, est une reconnaissance du milieu municipal, de l'exemplarité de citoyens et de citoyennes pour la qualité de leur engagement dans leur communauté. En 1996, 34 lauréats et lauréates ont reçu le Mérite municipal.

La Direction des communications est responsable de la planification, de la réalisation et de l'évaluation des activités de communication relatives à la remise du Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin. En plus de rendre un hommage public à l'ensemble des finalistes, ce prix qui en était à sa quatrième année honore chaque année trois personnes qui se sont distinguées par leur action bénévole et trois organismes qui soutiennent et valorisent les bénévoles de façon remarquable.

La Direction a réalisé la stratégie de communication 1996-1997 de Kino-Québec qui a mené à la production d'une nouvelle campagne de promotion de l'activité physique réalisé de concert avec les conseillers Kino-Québec de l'ensemble du territoire québécois. Pour l'occasion, des messages radios, un message télé, des communiqués, des chroniques ont été mis à la disposition des conseillers Kino-Qué-

bec. Les retombées médiatiques de cette dernière campagne promotionnelle sont évaluées à plus de 250 000 \$.

La Direction a également réalisé les stratégies de communication des Jeux du Canada (Brandon 1997) et des Jeux de la Francophonie (Madagascar 1997). Dans ce dernier cas, elle assume la responsabilité de l'ensemble des interventions de communication pour tous les ministères concernés soient ceux des Affaires municipales, de la Culture et des Communications et des Relations internationales.

Affaires autochtones

Les négociations avec les Attikameks et les Montagnais

Au cours de l'année, le Bureau de coordination des affaires autochtones a été étroitement associé aux négociations avec les Attikameks et les Montagnais. Le 14 février 1997, le groupe Mamuitun (Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamites et Uashat/Maliotenam) a déposé sa contre-proposition globale. Le représentant du Ministère a participé à la table centrale de négociation et à des tables de travail où siègent le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les nations autochtones. Le Ministère suit de près les négociations avec le groupe Mammit Innuat (Mingan, Natashquan, la Romaine et Pakuashipe) ainsi que les Attikameks. Tout développement ou toute problématique qui découle de ces échanges pourrait éventuellement amener le Ministère à entreprendre des rencontres d'information et de consultation avec les municipalités avoisinantes concernées.

Assistance technique aux villages nordiques

Le programme d'assistance technique aux villages nordiques a été mis sur pied en 1980. Afin de tenir compte de l'évolution du milieu municipal au Nanuvik, le Ministère a participé avec l'Administration régionale Kativik au cadre d'évaluation de ce programme.

Le Ministère a également participé avec l'Administration régionale Kativik à la mise à jour et à la publication du Guide administratif destiné aux administrateurs des villages nordiques.

Loisir et sport

Dans le contexte du lancement du cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, le Bureau de coordination des affaires autochtones a mené une campagne d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des communautés autochtones du Québec les invitant à s'associer à la démarche ministérielle.

Il a soutenu les Inuits qui ont démontré leur intérêt en participant à toutes les étapes du processus de mise en place du cadre. La présence du Bureau au quatrième colloque annuel du loisir inuit à Salluit a permis de rappeler aux participants les objectifs poursuivis par le Ministère d'une part et d'autre part de mieux comprendre les préoccupations des 14 municipalités dans le dossier des jeunes à risques.

Le Bureau a étendu sa collaboration auprès des intervenants inscrits en loisir et en développement communautaire de façon à promouvoir et à assurer l'accessibilité au loisir à l'ensemble de la population et à faire en sorte qu'ils puissent davantage prendre en charge le développement du loisir, du sport et de l'activité physique selon des critères et des particularités propres à leur culture.

Autres interventions

Le Bureau a apporté sa contribution dans plusieurs dossiers ayant des incidences ministérielles ou gouvernementales. Parmi les principaux, mentionnons l'approbation de fonds pour les infrastructures dans les villages nordiques, l'approbation d'un plan directeur au nord du 55^e parallèle, et la définition d'une position touchant la rémunération et l'octroi d'allocations de dépenses au bénéfice des élus municipaux nordiques, des problèmes de double taxation chez certaines communautés autochtones ainsi que des dossiers d'agrandissement des réserves.

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux couvrent la presque totalité des régions administratives du Québec et ils sont situés à Baie-Comeau, à Chicoutimi, à Hull, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Rouyn-Noranda, à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Chandler.

Assistance technique

Le personnel des bureaux régionaux a reçu plus de 67 000 appels téléphoniques et accueilli plus de 3 600 visiteurs au cours de l'année 1996-1997. Le nombre d'appels téléphoniques fait état d'une nouvelle hausse de 6 % comparativement à l'année antérieure. Ces appels téléphoniques proviennent majoritairement de fonctionnaires municipaux, de citoyens et de fonctionnaires gouvernementaux. Les visiteurs, dont le nombre a augmenté, de 18 %, sont d'abord des citoyens, des fonctionnaires municipaux et, en proportion semblable, des élus et des fonctionnaires gouvernementaux.

Les demandes téléphoniques de renseignements ont surtout porté sur les élections et les référendums dans les municipalités, les règles régissant le fonc-

tionnement d'un conseil municipal, la fiscalité municipale, la politique de consolidation des communautés locales, le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport et le loisir en général, l'aménagement et l'urbanisme et enfin la voirie locale. Quant aux visiteurs, ils se sont présentés dans les bureaux régionaux pour obtenir des réponses à des questions portant sur le loisir, soumettre des plaintes concernant le fonctionnement de certaines municipalités et se renseigner sur les dispositions touchant les règlements d'emprunt, les chemins municipaux, l'organisation territoriale municipale et naturellement tout le cadre législatif et réglementaire municipal et régional.

Les demandes de renseignements ont aussi suscité plus de 430 rencontres d'information ou d'assistance technique avec au-delà de 4 400 demandeurs qui sont très majoritairement et en proportion semblable des citoyens et des élus municipaux. Ces rencontres, en progression constante d'une année à l'autre, ont porté sur une multitude de sujets reliés tant à la vie municipale qu'au secteur du loisir et du sport. Du côté municipal, les sujets les plus fréquemment abordés ont été le fonctionnement municipal, la gestion et l'administration municipale, les regroupements municipaux et la politique gouvernementale de consolidation des communautés locales, l'aménagement et l'urbanisme. Le personnel affecté aux dossiers du loisir et du sport a fourni un support technique aux intervenants en loisir, aux organismes bénévoles dans l'organisation du loisir aux paliers local et régional et dans le cadre de la mise en place et du suivi des politiques et des programmes reliés à ces secteurs en plus de les sensibiliser au nouveau Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport.

Réunions et sessions régionales d'information et de formation

En concertation avec des représentants régionaux de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (CSMQ), du Club des administrateurs municipaux actifs (CAMA) et des unions municipales, les bureaux régionaux ont organisé plus de 170 réunions et sessions régionales qui ont regroupé au-delà de 6 200 participants, dont la majorité étaient des fonctionnaires municipaux. Ces statistiques représentent une augmentation très significative par rapport à l'exercice financier précédent puisqu'il s'agit de 240 % d'augmentation pour le nombre de réunions et de 365 % d'augmentation pour la participation.

Certains sujets récurrents comme le processus électoral et la confection de la liste électorale, l'initiation des nouveaux secrétaires-trésoriers aux volets trésorerie et secrétariat, les finances municip-

pales faisaient partie des sujets traités, de même que l'organisation policière au Québec, la condition féminine et la participation des femmes et des jeunes à la politique municipale.

Enfin, la politique de consolidation des communautés locales, surtout pour le volet I, a nécessité une centaine de rencontres et un nombre significatif de conférences de presse.

Collaboration et concertation

La collaboration et la concertation habituelle avec les administrateurs de zone de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec se sont maintenues au cours de l'année. Elles ont permis de préciser, dans une approche régionale, les besoins d'information et de formation des secrétaires-trésoriers des municipalités et, du même coup, d'établir la programmation annuelle des activités susceptibles de répondre à ces besoins. Cette collaboration s'est aussi traduite par une participation du personnel de plusieurs des bureaux régionaux aux colloques de zone, aux congrès régionaux et à des rencontres de l'exécutif de zone de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. Plusieurs bureaux régionaux ont collaboré avec des élus et des fonctionnaires municipaux dans des dossiers locaux, notamment en aménagement et en urbanisme de même que dans la proposition de projets pilotes de décentralisation. Enfin, les bureaux régionaux ont été très actifs dans les dossiers de regroupement ou d'ententes intermunicipales avec le milieu concerné.

Les bureaux régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ont participé aux rencontres de la Table des préfets de leur région et celui de l'Estrie à la Table des MRC. Le bureau régional de la Mauricie-Bois-Francs a, quant à lui, été associé de près aux activités du Club des administrateurs municipaux actifs. Il a collaboré à l'animation de sessions, entre autres, sur les rôles de l' élu, des secrétaires-trésoriers, sur les assemblées du conseil, les ententes intermunicipales et la consolidation des communautés locales.

En matière de loisir et de sport, le personnel des bureaux régionaux a offert son appui et collaboré avec les organismes régionaux de loisir s'adressant, entre autres, aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux jeunes, tout comme avec les représentants en région des divers organismes nationaux. Il a également assuré la tenue de comités composés de bénévoles et de travailleurs en loisir issus des milieux associatif, scolaire ou municipal, pour permettre la sélection des projets déposés dans le cadre des divers programmes auxquels il collabore à la gestion.

De plus, le personnel des bureaux régionaux a été très actif en collaborant étroitement au lancement et à la vulgarisation du nouveau Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport. Enfin des sujets aussi variés que le Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin, des jurys de sélection sur le loisir assisté et les clubs sportifs, des rencontres avec les clubs de motoneigistes, les conseils régionaux de l'âge d'or et plusieurs autres ont nécessité des interventions des bureaux régionaux.

Le personnel des bureaux régionaux a souvent été le lien entre les municipalités et les représentants régionaux des autres ministères ou organismes gouvernementaux. Il a favorisé la concertation et la collaboration entre ces instances, tout en mettant son expertise et sa connaissance du milieu municipal et de celui du loisir et du sport à leur disposition, pour le traitement de dossiers spécifiques.

En loisir, il faut noter la confection, en région, de nombreux avis sur des dossiers particuliers de même que dans le cadre de la révision de certains schémas d'aménagement. D'autres interventions ont exigé une plus grande participation de certains bureaux régionaux. Il s'agit, entre autres, du dossier des emprises ferroviaires dans la grande région des Laurentides et, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, du centre de ski Le Valinouët et du circuit cyclable tour du Lac-Saint-Jean.

Le personnel en région a été très actif en ce qui a trait au développement régional. Il a participé à plus de quatre-vingts réunions de conférences administratives régionales, et à plus d'une vingtaine des conseils régionaux de développement. Les bureaux régionaux ont également maintenu un contact étroit avec le Secrétariat au développement des régions dans le cadre de la préparation d'avis de concertation, de rencontres sur le thème de la décentralisation, de la mise en forme d'expériences pilotes de décentralisation et a fourni les réponses à des demandes touchant le dossier de la régionalisation des services gouvernementaux.

Les représentants des bureaux régionaux ont participé avec leurs vis-à-vis de la Direction générale de la sécurité civile et de la prévention du ministère de la Sécurité publique à bon nombre de rencontres soit à des comités régionaux de sécurité civile, soit à des séances de préparation d'exercices ou de tenue d'exercices. De plus les inondations de l'été 1996, qui ont frappé particulièrement le Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi la Côte-Nord et la région de la Mauricie-Bois-Francs, ont exigé une assistance considérable de la part des bureaux régionaux concernés et du personnel de la Direction des bureaux régionaux, à Québec.

Dans le cadre de la Politique gouvernementale de consolidation des communautés locales, le personnel des bureaux régionaux a été mis à contribution dans l'opération d'envergure menée par le Ministère en vue de sa mise en place principalement pour les municipalités visées par le volet I de cette politique (villages-paroisses). Entre autres choses, les bureaux régionaux ont été très actifs comme partenaires de la Commission de consultation sur le regroupement municipal (Commission O'Bready). Les bureaux régionaux ont notamment joué un rôle d'animateur et de modérateur lors des audiences de cette commission et ce durant 24 jours dans 13 régions du Québec. De plus, ils servaient de personnes-ressources et de conseillers auprès de cette même commission. Enfin, ils ont participé à l'analyse préliminaire de 285 mémoires.

Le personnel des bureaux régionaux a résolument appuyé la Direction de l'organisation municipale et des dossiers métropolitains dans la promotion et le suivi des dossiers de regroupement. La collaboration s'est également poursuivie avec les services de la Direction générale de l'aménagement, dans les dossiers régionaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Quelques professionnels ont siégé à des comités de lecture du Service des institutions municipales et de la formation, notamment sur le thème des conflits d'intérêts et sur les écrits relatifs aux élections et aux référendums dans les municipalités.

Les bureaux régionaux ont également traité quelque 250 dossiers de plaintes dont environ la moitié avaient été transmis au Ministère du central et avaient trait au respect des dispositions des lois municipales, à l'administration ou au fonctionnement des municipalités.

Rétroinformation

Dans le cadre de la mise à jour annuelle du système d'information du Ministère sur les municipalités du Québec, les bureaux régionaux ont procédé à une collecte de renseignements et de données statistiques sur les mises en candidature et les résultats des élections dans 157 municipalités, à l'automne 1996.

Quelque 30 textes de rétroinformation ont également été fournis aux autorités ministérielles pour les éclairer sur des sujets nationaux ou locaux en relation avec les responsabilités du Ministère.

Analyse, recherche et élaboration de contenus

En appui à leur prestation de service, de nombreuses notes ou documents ont été préparés notamment sur les procédures de fonctionnement des conseils municipaux, la fiscalité municipale, les soumissions publiques, les règlements d'emprunt, la tarification des services municipaux, le contenu d'un code d'éthique pour les élus municipaux. Quelques bureaux régionaux ont également préparé des statistiques financières et des indices financiers pour les municipalités de leur territoire.

Le Bureau régional de Montréal a procédé à la mise à jour de son document *Textes juridiques*. Le Bureau régional de l'Estrie a vu à la publication de onze parutions de son bulletin *Des petites nouvelles pour vous* et celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean a publié chaque semaine, à l'intention des MRC, une revue de presse régionale.

Plusieurs bureaux régionaux se sont engagés dans la promotion et la confection de projets pilotes de décentralisation et le Bureau régional de la Côte-Nord a poursuivi la collecte et l'analyse de données concernant le suivi des interventions gouvernementales de la Mission Basse-Côte-Nord pour la période de 1980-1995 en plus de s'engager de façon très significative dans le projet global de décentralisation pour l'ensemble de la Côte-Nord.

Les bureaux régionaux ont également collaboré à l'analyse et au traitement de quelque 1 330 demandes de subvention qui ont conduit à une attribution financière, en loisir et en sport, de près de 11 millions de dollars.

Activités de gestion

La gérance de 17 immeubles hors parcs et hors réserves fauniques a exigé un nombre considérable d'heures pour en assurer la gestion ou voir à confier celle-ci officiellement à des tiers. Ceci s'est concrètement traduit par la négociation et la signature de protocoles d'ententes et le suivi de la réalisation des activités prévues aux protocoles. Deux de ces immeubles ont été transférés au milieu concerné et des négociations sont en cours pour quatre autres de ces immeubles en vue de leur transfert.

Les conseillers en loisir ont, pour leur part, rencontré les dirigeants des camps subventionnés, visité les sites et plus particulièrement les bâtiments pour s'assurer de la «mise aux normes» de ceux-ci.

Chapitre 4

Aide financière et compensation

Les principaux domaines d'activité de la Direction des programmes d'aide financière et de compensation sont les suivants : administration des programmes de compensation tenant lieu de taxes, administration des programmes d'aide financière reliés à la fiscalité municipale, autres mandats et administration de divers autres programmes d'aide financière aux municipalités dont la responsabilité incombe au ministère des Affaires municipales.

Administration des programmes de compensation tenant lieu de taxes

Paiement des compensations tenant lieu de taxes

Au cours de l'exercice financier 1996-1997, la Direction a versé à plus de 1 100 municipalités un montant global de 259,5 millions de dollars en guise de compensations tenant lieu de taxes foncières et d'affaires.

La Direction assume également la responsabilité de la gestion des compensations tenant lieu de taxes versées à l'égard des immeubles de la Société immobilière du Québec. Les crédits de 50,2 millions de dollars requis pour le versement de ces compensations sont à la charge de cette dernière.

Selon les catégories d'immeubles, les montants ainsi versés sont établis en fonction de la valeur des immeubles ainsi que des taux véritables de taxation imposés par les municipalités ou du taux global de taxation.

Pour les immeubles appartenant au gouvernement du Québec, à des gouvernements étrangers, à des gouvernements d'une autre province canadienne ou à une organisation internationale, le Ministère a déboursé 24,7 millions de dollars. Au regard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, une somme totale de 234,8 millions de dollars a été payée aux municipalités locales.

Analyse des valeurs des immeubles et suivi des plaintes

En plus de verser aux municipalités les compensations tenant lieu de taxes auxquelles elles ont droit en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Direction doit s'assurer que la valeur des immeubles à l'égard desquels sont versées ces compensations n'est pas excessive et que ces derniers sont admissibles au paiement d'une compensation.

Le dépôt des nouveaux rôles d'évaluation pour l'année d'imposition de 1996 a affecté 2 433 immeubles susceptibles d'être visés par le Programme de compensations tenant lieu de taxes. La Direction a effectué la vérification des inscriptions au rôle de ces immeubles et, entre autres, a procédé à la vérification de leur admissibilité ainsi qu'à l'analyse de leur valeur foncière et, le cas échéant, de leur valeur locative. À la suite de cette analyse, le Ministère a déposé 56 plaintes devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec. Le nombre de plaintes déposées représentent 2,3 % des immeubles touchés par le dépôt des nouveaux rôles et portent sur la valeur ou sur l'admissibilité des immeubles au programme. Elles se répartissent de la façon suivante : 7 plaintes pour des immeubles appartenant au gouvernement du Québec, 49 plaintes pour des immeubles des réseaux de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation.

Administration des programmes d'aide financière reliés à la fiscalité municipale

La Direction est responsable de l'administration des différents programmes reliés à la fiscalité municipale. Il s'agit de la redistribution des recettes de la taxe sur les entreprises de télécommunication, de gaz et d'électricité (TGE), des programmes de péréquation, d'aide aux villes-centres des régions métropolitaines de recensement, de compensations de neutralité financière lors d'un regroupement municipal et de compensations de plafonnement.

Redistribution de la taxe payée par les exploitants des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité

Chaque année, la Direction répartit, entre toutes les municipalités du Québec, les sommes perçues des entreprises exploitant des réseaux de télécommunication, de distribution de gaz et d'électricité, pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux. Une partie des sommes perçues en vertu de ce programme sert à financer le régime de péréquation, le programme d'aide à certaines villes-centres et un élément du Programme de compensations de neutralité financière lors d'un regroupement. De plus, à compter de 1997, les sommes perçues serviront également à financer une partie du Programme d'aide aux MRC.

Pour l'exercice 1996-1997, la Direction a réparti, à titre de compensation tenant lieu de taxes sur

les immeubles des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité proprement dite, un montant de 285,2 millions de dollars entre 1 439 municipalités, après déduction des sommes requises pour les programmes mentionnés précédemment. Cette répartition s'effectue en fonction de la population et de l'effort fiscal de chaque municipalité.

Régime de péréquation

La péréquation est un programme de transferts conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les plus démunies. Ce programme a été révisé dans le cadre du réaménagement des responsabilités Québec-Municipalités et les nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1992. Est admissible à ce programme, toute municipalité dont le ratio de richesse foncière est inférieur au coefficient de la médiane des richesses foncières uniformisées par tête de sa catégorie.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 36,4 millions de dollars a été versée à 606 municipalités. À compter de 1996, les sommes requises aux fins de ce programme sont prélevées à même les recettes de la taxe payée par les exploitants de certains réseaux (TGE).

Aide aux villes-centres

Le 29 novembre 1995, le ministre des Affaires municipales a annoncé aux municipalités la création d'un nouveau Programme d'aide à l'intention des six villes-centres des régions métropolitaines de recensement, soit les villes de Montréal, de Québec, de Chicoutimi, de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Hull. Les sommes requises aux fins de ce programme sont prélevées à même les recettes de la taxe payée par les exploitants de certains réseaux et sont redistribuées entre les bénéficiaires selon la population et l'effort fiscal de chaque ville-centre. Une somme de 11 millions de dollars a été versée à ce titre en 1996-1997.

Compensations de neutralité financière lors d'un regroupement municipal

Le gouvernement a mis en place une série de mesures afin de compenser les pertes que peuvent subir les municipalités qui se regroupent, pour certains programmes gouvernementaux d'aide financière. Le programme de neutralité vise à compenser les pertes monétaires provenant de l'application du Programme de compensations tenant lieu de taxes, du Programme de péréquation et du Programme de répartition des recettes de la taxe payée par les exploitants de certains réseaux. La compensation est versée pour une période de cinq exercices (huit exer-

cices pour les regroupements prenant effet entre le 9 février 1994 et le 31 décembre 1996) et diminue graduellement par la suite pendant trois ans.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 1,71 million de dollars a été versée à 42 municipalités. Cette somme inclut un montant de 0,49 million de dollars versé pour combler les pertes monétaires provenant de l'application du Programme de répartition de la taxe payée par les exploitants de certains réseaux, lequel a été puisé à même les recettes de cette dernière taxe.

Compensations de plafonnement

Le Programme de compensations de plafonnement vise toutes les municipalités locales qui avaient été davantage affectées par les effets du réaménagement des responsabilités Québec-Municipalités proposé par le ministre des Affaires municipales en décembre 1990 et mis en œuvre par le projet de loi 145 de 1991.

Ce programme a été éliminé sur deux ans à compter de l'année 1996 (quatre ans pour cinq municipalités) à raison de 50 % par année. Pour l'exercice écoulé, une somme de 11,7 millions de dollars a été versée à 565 municipalités.

Autres mandats de la Direction

Facturation pour les services de la Sûreté du Québec

Depuis le réaménagement des responsabilités Québec-Municipalités proposé par le ministre des Affaires municipales en décembre 1990 et mis en œuvre par le projet de loi 145 de 1991, les municipalités dont le territoire n'est pas desservi par un corps de police doivent contribuer au financement des services rendus par la Sûreté du Québec. La Direction est responsable de la facturation de ces services ainsi que de la perception des sommes facturées.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 71,5 millions de dollars a été facturée pour les services de la Sûreté du Québec à 1 167 municipalités dont le territoire n'était pas desservi par un corps de police municipal.

Récupération de prêts aux municipalités

La Direction doit également recouvrer les sommes devenues exigibles durant l'exercice financier sur les prêts accordés aux municipalités au cours des années 1963 à 1968, en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux et sur ceux visés par l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales. Le total des remises pour le présent exercice s'est élevé respectivement à 4 millions et à 4,8 millions de dollars.

Financement municipal

Analyse des besoins d'emprunt

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service du financement municipal a réalisé une série de travaux relatifs aux actes financiers soumis au ministre pour approbation :

- analyse de 2 382 règlements d'emprunt et modifications des règlements existants pour une valeur globale de 1,7 milliard de dollars ;
- analyse de 49 projets de convention d'engagement de crédit dont le terme excède cinq ans ;
- analyse de 32 projets de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes à but non lucratif ;
- 4 579 demandes d'information et d'aide technique lors de rencontres ou d'entretiens téléphoniques.

Le Service a émis à d'autres services du Ministère ainsi qu'à plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux plus de 546 avis dans le but de les renseigner sur la capacité de certaines municipalités à participer financièrement à des projets partiellement subventionnés.

Il est intervenu plusieurs fois au cours de l'année auprès des municipalités afin d'évaluer la rentabilité de certains projets de dépenses en immobilisations ou de sensibiliser les administrateurs locaux à une saine gestion financière.

Il a également participé à divers comités et réunions sur les finances municipales et produit différentes statistiques pour les fins du Ministère et d'autres utilisateurs.

Financement permanent par obligations

Le Service a procédé à la validation des règlements d'emprunt regroupés pour effectuer un financement permanent ; cette validation consiste à analyser les demandes d'émissions d'obligations en fonction de leur coût intrinsèque et des affectations ou imputations sous forme de prêts, de contributions ou de subventions. Lorsque le paiement des subventions est étalé, la structure des échéances de remboursement est modifiée pour refléter et établir une corrélation directe entre le rythme de paiements des subventions et celui du remboursement de la dette afférente. L'intervention du Service débute donc par la préparation des dossiers pour l'ouverture des soumissions.

Ouverture des soumissions

Au cours de l'exercice, 172 appels d'offres par le système «Telerate» ont été préparés à l'intention

des courtiers et institutions financières pour le compte des municipalités emprunteuses. D'un agrégat financier de 848,9 millions de dollars, ces appels d'offres ont impliqué l'étude et l'analyse de 3 772 dossiers de règlements d'emprunt.

En conformité avec les mandats confiés au ministre des Affaires municipales par la très forte majorité des municipalités, le Bureau d'ouverture des soumissions a procédé à l'ouverture de 391 soumissions pour 170 émissions d'obligations.

Quelques municipalités désirent toutefois ouvrir elles-mêmes leurs soumissions pour vente d'obligations. Ces dernières ont procédé à l'ouverture de sept soumissions pour deux émissions d'obligations. Il demeure néanmoins, que le Service est toujours sollicité pour préparer les dossiers d'ouverture et le calcul des coûts nets des soumissions dans ces cas.

Le Bureau d'ouverture de soumissions fonctionne à la grande satisfaction des utilisateurs municipaux, des courtiers et institutions soumissionnaires étant mandaté pour cette fin par plus de 99 % des organismes municipaux emprunteurs.

Le système d'information financière «Telerate» qui est en opération depuis le 1^{er} juin 1985 permet de donner une information continue relative aux demandes de soumissions pour la vente d'émissions. Il permet également de mettre à jour en tout temps cette information, et de disposer des données financières qui reflètent les conditions quotidiennes d'emprunt sur les marchés (coût le plus bas possible, terme et montant).

Le soutien technique

Une fois l'adjudication d'une émission arrêtée, il incombe d'en vérifier les termes et conditions, compte tenu des particularités de l'émission.

Les contraintes légales impliquent que des amendements aux résolutions originales d'emprunt doivent être adoptés. Ces modifications aux résolutions touchent les modalités de l'emprunt, la concordance, la courte échéance et la prolongation du terme. L'étape suivante comporte la préparation et l'envoi des documents devant assurer le paiement contre la livraison des titres, à l'adjudicataire et le transfert du produit de la vente à l'organisme emprunteur.

Par la suite, les renseignements concernant l'impression des titres sont transmis aux imprimeurs soit notamment, le libellé, la valeur nominale et le nombre de coupures par échéance ainsi que la liste des obligations nominatives.

En dernier ressort, toutes les exigences préalables ayant été satisfaites, le représentant du Ministère appose sa signature sous fac-similé pour attester de leur validité.

Financement permanent par billets

Les analyses financières pour le financement par billets ne sont pas différentes de celles à effectuer pour les financements par obligations; le soutien technique du Service du financement municipal est de même nature que celui offert pour les financements par obligations.

Au cours de l'exercice 1996-1997, un total de 3 288 règlements d'emprunt ont été analysés pour effectuer les financements par billets. Du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997, le Service a analysé les conditions de financement de 512 emprunts par billets pour un montant total de 449 millions de dollars, soit une moyenne par emprunt de 877 372 dollars.

Aide technique pour la gestion de la dette

Afin de maintenir la crédibilité des titres municipaux auprès des investisseurs, le Service du financement municipal assume une mission de soutien technique auprès des municipalités dans la gestion de leur dette.

Les moyens utilisés pour s'assurer du respect des engagements financiers et des échéances sont les suivants:

- envoi aux municipalités de l'échéancier en capital et intérêts de la dernière émission pour les aider à prévoir adéquatement des montants dans les prévisions budgétaires annuelles;
- envoi des avis de refinancement afin que les procédures afférentes à ce renouvellement d'emprunt soient amorcées dans les délais prévus;
- envoi des avis d'échéance pour les municipalités qui ont emprunté par soumissions publiques afin que les détenteurs de titres puissent encaisser les intérêts et le remboursement en capital aux dates prévues à cet effet;
- envoi des avis pour le rachat par anticipation afin que les avis prévus soient donnés dans les délais impartis;
- soutien technique nécessaire en cas de perte, de vol et de destruction des titres afin que les victimes de ces événements reçoivent l'assistance nécessaire à la récupération de leurs placements;
- envoi annuel du montant d'emprunt autorisé non effectué (EANE), afin que les écarts entre ledit relevé et les registres comptables de la municipalité soient conciliés et régularisés et que les pouvoirs d'emprunt non utilisés fassent l'objet d'une annulation par résolution.

Il est impératif que les municipalités respectent les redevances en capital et en intérêts. C'est particulièrement apprécié par les détenteurs de titres municipaux

et par les municipalités elles-mêmes, notamment celles qui viennent rarement sur les marchés de capitaux ou celles dont les secrétaires-trésoriers effectuent cette tâche à temps partiel.

Cumul de la dette municipale

Le Service utilise de façon optimale les deux systèmes informatiques mis à sa disposition pour colliger et exploiter les données relatives à l'endettement à long terme et aux pouvoirs d'emprunt non encore utilisés des municipalités du Québec. C'est dans cette voie que se sont poursuivies les activités du Service.

Banque informatique des obligations et des billets émis

Une mise à jour mensuelle du fichier des émissions d'obligations et de billets des municipalités à partir des nouveaux financements réalisés et du paiement annuel en capital nous permet de connaître la dette totale de toutes les municipalités et ce, respectivement et par émission.

Le système actuel des obligations fait l'objet d'une révision en profondeur afin d'actualiser le processus d'entrée et de traitement des données.

La dette totale de tous les organismes municipaux était de l'ordre de 13,6 milliards au 31 mars 1997.

Banque des emprunts autorisés non effectués (EANE)

Le système des emprunts autorisés non effectués regroupe tous les emprunts éventuels des municipalités et, par conséquent, la dette totale potentielle locale. Au cours de l'exercice 1996-1997, le fichier des emprunts autorisés non effectués des municipalités et communautés a été mis à jour quotidiennement et a servi notamment pour la validation des besoins de financement permanent des municipalités qui varie dépendamment de la réalisation, partielle ou totale, des travaux prévus aux règlements d'emprunt.

De plus, les soldes des pouvoirs d'emprunt non utilisés ont fait l'objet auprès des municipalités concernées de demandes de confirmation. En date du 31 décembre 1996, toutes les municipalités qui affichaient des pouvoirs d'emprunt inutilisés en tout ou en partie ont reçu un relevé de position pour chacun des règlements en cours, accompagné d'une demande à l'effet de porter à l'attention du Ministère les écarts entre ledit relevé et leurs registres comptables. Le but de cet exercice consiste à ne pas pénaliser indûment une municipalité par une évaluation erronée de son endettement en puissance, et plus particulièrement lors de l'étude de nouveaux règle-

ments d'emprunt. Pour l'exercice 1996-1997, 1 864 modifications pour un montant total net de 307,8 millions de dollars ont été reçues et enregistrées.

Au 31 mars 1997, les emprunts autorisés et non effectués des municipalités et communautés urbaines, s'élevaient à 3,383 milliards dont 457 millions pour la Ville de Montréal, 304 millions pour la Ville de Laval, 262 millions pour la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal et 203 millions pour la Communauté urbaine de Montréal.

Autres activités

Le Service a participé au Salon de l'Épargne-Placements de Montréal tenu du 31 janvier au 3 février 1997. Ce salon s'est avéré un reflet de l'activité des marchés financiers. Il a fourni l'occasion de faire connaître l'obligation municipale comme l'un des véhicules d'investissement parmi la gamme des produits financiers offerts.

En plus d'informer les visiteurs du stand, le Ministère, cette année, a présenté au public des exposés qui ont permis aux investisseurs d'approfondir leurs connaissances sur les titres municipaux.

Plusieurs conférences ont été données auprès d'institutions financières ou de firmes de courtage afin de les informer sur la qualité des titres municipaux pour les investisseurs éventuels.

Enfin, des articles relatifs au financement permanent ont été publiés pour sensibiliser les divers intervenants, notamment les administrateurs municipaux, à la situation des marchés de capitaux.

Vérification

Le Service de la vérification a procédé, pour l'exercice 1996-1997, à la vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport ainsi que des communautés urbaines. La vérification a porté sur environ 3 400 documents, lesquels ont été produits, sur le formulaire prescrit par le Ministère.

Le Ministère doit s'assurer que ces documents reflètent convenablement les informations sur les opérations financières des municipalités et traduisent fidèlement leur situation financière. Les procédés de vérification appliqués par le Service visent à valider la conformité des documents produits en regard de certaines exigences légales portant sur les finances municipales, ainsi que du respect des principes et règles contenus au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*. Ils visent également à s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques à être consignées sur fichiers informatiques; celles-ci sont couramment uti-

lisées à différentes fins: subventions, compensations, réclamations et statistiques.

Le Service a donné suite à différentes demandes d'analyses, d'avis et d'opinions en provenance des autorités et d'autres unités administratives du Ministère ou encore de municipalités. Près de 80 demandes ont été traitées. Celles-ci portaient entre autres sur l'évaluation de la situation financière de municipalités, le virement de sommes disponibles de règlements d'emprunt, la consolidation de dettes, la création ou l'augmentation du fonds de roulement.

En matière de production, d'analyse et d'interprétation de statistiques financières, le Service de la vérification a diffusé dans le milieu les documents suivants: *Profil financier* — édition 1996 et *Évolution des critères financiers* — 1989 à 1995. Cette diffusion est possible grâce au programme permanent d'évaluation de la situation financière des municipalités. Outre la production de ces documents, il a également traité plus de 130 demandes dans ce domaine.

Enfin, le Service a effectué les travaux suivants:

- participation aux travaux du Comité consultatif sur les finances municipales, formé de représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et du ministère des Affaires municipales.
- participation aux travaux du groupe de travail sur la révision du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*; ce groupe de travail est dirigé par la Direction générale de la planification et de la fiscalité et comprend un représentant de chaque association mentionnée ci-dessus, ainsi qu'un représentant de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec;
- participation aux travaux relatifs au réaménagement des responsabilités et de la fiscalité locales devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1998.
- examen des avis de délais relatifs à l'adoption des prévisions budgétaires et à l'envoi des comptes de taxes de 1997; le Service a reçu et examiné 61 avis et demandes;
- réception et suivi des documents transmis par les municipalités et autres organismes municipaux concernant la nomination des vérificateurs et la consignation des informations sur fichier informatique. Le Service a la responsabilité de garder à jour la liste des vérificateurs des municipalités et des autres organismes municipaux.

Programmes d'aide financière pour les infrastructures municipales et autres programmes *ad hoc*

Le Ministère administre plusieurs programmes d'aide financière relatifs à la mise en place ou à la réfection d'infrastructures municipales et différents programmes *ad hoc* comme l'aide aux villages nordiques, au fonctionnement des MRC, à la réorganisation des territoires de la Ville de Scherfferville et à la stabilisation des berges. Les programmes concernant l'assainissement des eaux municipales soit, le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le nouveau Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) sous la responsabilité de la Direction de l'assainissement urbain, le Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ) et les programmes d'aide aux infrastructures d'aqueduc et d'égout (PAIRA, AIDA et RES-EAU) sous la responsabilité du Service des programmes d'infrastructures.

Par ailleurs, à la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996 ayant affecté plusieurs régions du Québec, le Service des programmes d'infrastructures a été mis à contribution pour la gestion des programmes d'aide financière concernant la reconstruction soit les programmes visant les infrastructures municipales (PARIM), les infrastructures des MRC et les infrastructures locales. Le Service a également fourni un support technique à certaines municipalités touchées par le sinistre.

L'ensemble de ces programmes a contribué à la réalisation en 1996 de travaux représentant des investissements de plus de 800 millions de dollars qui ont permis la création de plus de 12 000 emplois.

Assainissement des eaux (PAEQ et PADEM)

L'aide financière versée dans le cadre des programmes PAEQ et PADEM prend principalement la forme de paiements correspondant à une portion du service de la dette contractée pour le financement de travaux qui satisfont aux normes de ces programmes.

L'aide financière versée au service de la dette dans le cadre du PAEQ au cours de l'année 1996-1997 s'est élevée à 452,4 millions de dollars incluant la participation du gouvernement au programme spécial d'intervention Aqueduc et égout Basse-Côte-Nord.

Depuis son lancement, 704 conventions ont été signées dans le cadre du PAEQ pour la réalisation de projets d'assainissement touchant 630 municipalités. Au cours de l'année 1996, un décret fixant les conditions de fermeture du programme a été adopté

par le gouvernement. Ce décret établit à 6,175 milliards de dollars l'enveloppe budgétaire finale du programme.

Pour l'exercice 1996-1997, les dépenses d'immobilisations faites dans le cadre de ce même programme ont été de l'ordre de 223 millions de dollars et 57 addenda à des conventions déjà existantes ont été signés pour des investissements supplémentaires de 52 millions de dollars.

Au 31 mars 1997, 295 stations d'épuration desservant 349 municipalités (ou secteurs de municipalités) avaient reçu leur avis de conformité aux normes, avis confirmant que leur performance et leurs équipements satisfaisaient aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Faune. À ce nombre s'ajoutent 144 stations d'épuration desservant 234 municipalités qui sont en période de rodage, ce qui signifie qu'elles assurent le traitement des eaux usées sans que tous les aspects de leur fonctionnement n'aient subi les derniers tests d'approbation. Enfin, 25 stations d'épuration desservant 47 municipalités étaient à l'étape des plans et devis ou de la construction.

Des modifications aux cadres de gestion relatifs à ce programme ont été adoptées par décret (n° 983-96, du 14 août 1996). Ces modifications permettent de simplifier l'administration du programme.

À la suite de ces modifications, la vérification des coûts reliés aux projets d'assainissement de quelque 455 municipalités ayant confié la réalisation et le financement de leur projet à la Société québécoise d'assainissement des eaux a été effectuée. À ce mandat s'est ajouté un autre mandat de vérification pour les ouvrages d'assainissement réalisés par la Communauté urbaine de l'Outaouais.

Pour faire suite à la révision effectuée, par le gouvernement, de l'ensemble des règles relatives à la gestion, à la réalisation et au financement des projets d'assainissement, le programme PADEM a été mis sur pied en 1995.

Ce programme dispose pour fins de subvention, d'une enveloppe budgétaire de 500 millions de dollars comprenant 380 millions dédiés à des projets prioritaires touchant 42 municipalités et 120 millions réservés à des projets de nature régionale reliés à un contexte environnemental particulier.

Au 31 mars 1997, des protocoles d'entente avaient été signés avec 36 des 42 municipalités concernées par les projets prioritaires pour des subventions totalisant quelque 294 millions de dollars. En outre, des protocoles d'entente ont été signés avec 57 autres municipalités pour la réalisation de projets d'assainissement de nature régionale totalisant des subventions de l'ordre de 91 millions de dollars. Un

montant de 13,6 millions a été affecté à des projets spéciaux. Au cours de l'exercice 1996-1997, les travaux faits dans le cadre de ce programme ont été de l'ordre de 59 millions de dollars.

À cette date, 59 stations d'épuration desservant 79 municipalités étaient à l'étape des plans et devis ou de la construction. À ce nombre s'ajoutent 5 stations d'épuration desservant 5 municipalités qui sont en période de rodage. Aucune station d'épuration n'avait encore reçu d'avis de conformité aux normes.

Travaux d'infrastructures Canada-Québec

Le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec a pour objet de permettre aux municipalités, à la faveur d'une aide financière des gouvernements du Québec et du Canada, de renouveler leurs infrastructures tout en contribuant à la relance de l'économie et à la création d'emplois.

Le total du coût des travaux pouvant être reconnus admissibles dans le cadre de ce programme est de 1,575 milliard de dollars, incluant la participation financière des municipalités. L'aide financière provenant des deux paliers de gouvernement représente les deux tiers du coût du programme.

Le programme comporte quatre volets ; le volet I vise la réfection, l'agrandissement et la construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus (960 millions de dollars), le volet II s'applique aux mêmes types de travaux pour les municipalités de moins de 5 000 habitants (290 millions), le volet III porte sur l'expérimentation de nouvelles technologies (25 millions) et le volet IV sur la mise en œuvre de grands projets à incidences urbaines (300 millions).

Au 31 mars 1997, plus de 4 000 projets avaient été soumis par plus de 1 400 municipalités ou organismes pour les quatre volets du programme. De ce nombre, 2 681 projets représentant un coût total de 1,558 milliard de dollars ont été reconnus admissibles. La participation financière promise par chacun des gouvernements pour ces projets admissibles s'élève à 519,3 millions de dollars. Pour l'exercice financier 1996-1997, les municipalités et organismes ont réalisé des travaux de plus de 510 millions dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec. À ce montant s'ajoutent les travaux réalisés pour l'atteinte du seuil minimum d'immobilisations. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a effectué des versements de 51 millions de dollars en remboursement de sa quote-part laquelle dans certains cas est payable sur dix ans.

Activité Infrastructures-Québec

Comme mesure supplémentaire au programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, le gouvernement du Québec a décidé d'affecter une enveloppe de 88 millions de dollars à l'activité Infrastructures-Québec.

L'aide financière accordée dans le cadre de cette activité se rapporte à des projets de construction ou de réfection d'équipement ou d'infrastructures considérés prioritaires par les municipalités et le gouvernement.

Au 31 mars 1997, 73 projets présentés par 69 municipalités ou organismes ont fait l'objet de promesses d'aide financière, totalisant 86,5 millions de dollars, pour des travaux admissibles de 169,5 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 1996-1997, le gouvernement a versé 7,4 millions de dollars en remboursement de sa quote-part.

Programmes d'aide aux infrastructures d'aqueduc et d'égout (PAIRA, AIDA, RES-EAU)

• PAIRA

Le programme PAIRA, qui ne donne plus ouverture à des demandes d'aide financière, avait pour objectif d'aider les municipalités de moins de 5 000 habitants à se doter d'équipements requis en vue de solutionner leurs problèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées. Ce programme a connu plusieurs versions.

La dernière, intitulée «PAIRA-1985», date de mars 1985 et a pris fin en mars 1988. Cette phase du programme disposait d'une enveloppe budgétaire de 35 millions de dollars. Les activités de la Direction ont consisté essentiellement à la vérification du coût réel des projets, à l'établissement de l'aide financière définitive et aux paiements des engagements contractés qui se sont élevés à 2,5 millions de dollars pour 1996-1997.

Le programme «PAIRA-83», qui a précédé «PAIRA-1985» et qui poursuivait le même objectif, a été en vigueur jusqu'au 31 mars 1986. Les paiements de l'exercice représentent un montant de 1,6 million de dollars.

Quant à la version originale du programme «PAIRA», en vigueur de mars 1977 à juillet 1981, elle a nécessité durant l'exercice des paiements aux municipalités de 1,3 million de dollars conformément aux engagements pris.

- **AIDA**

Le programme AIDA, annoncé en août 1988, vise à permettre principalement aux municipalités de moins de 7 500 habitants de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux reliés à l'aqueduc et aux égouts. Il comporte quatre volets, soit : la mise en place et l'acquisition d'équipements collectifs d'approvisionnement en eau (alimentation et distribution) et d'évacuation des eaux usées (volet I), la recherche d'eau souterraine (volet II), la recherche de fuites (volet III) et l'amélioration de systèmes collectifs d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées (volet IV). Ce programme ne donne plus ouverture à des demandes d'aide financière.

Pour l'exercice 1996-1997, le total des paiements effectués s'élève à 19,4 millions de dollars. À ces paiements, il faut ajouter, une somme de 2,3 millions de dollars des projets spéciaux.

- **RES-EAU**

Le programme RES-EAU, annoncé en juin 1995, permet aux municipalités de 5 000 habitants et moins de bénéficier d'une aide financière pour solutionner leurs problèmes d'approvisionnement en eau potable ou d'évacuation des eaux usées. Il comporte deux volets ; le premier vise la mise en place de nouveaux équipements et le second l'amélioration des équipements existants.

Depuis la mise en application du programme, 419 demandes d'aide financière ont été soumises ou transférées du programme AIDA, pour des travaux totalisant 271,9 millions de dollars. Quatre-vingt-deux projets ont fait l'objet de promesses d'aide totalisant 22,5 millions pour des travaux représentant des coûts totaux de 56,7 millions de dollars.

Programmes d'aide à la reconstruction des infrastructures à la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996

Afin de soutenir les régions sinistrées par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996, le gouvernement a mis de l'avant des mesures particulières d'assistance financière pour les aider à la remise en état des infrastructures endommagées. À cet égard, le Ministère gère trois programmes d'aide financière.

- **Le Programme d'aide financière à la reconstruction des infrastructures municipales (PARIM)**

Le Programme d'aide financière à la reconstruction des infrastructures municipales a pour but de permettre aux municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales de

réparer ou de remplacer les infrastructures et les équipements endommagés. L'aide gouvernementale correspond à 90 % du coût des travaux reconnus admissibles. Une partie des montants déboursés à cette fin par le gouvernement du Québec est remboursée par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe.

Au cours de l'exercice 1996-1997, 146 demandes d'aide financière pour des travaux estimés à 92,1 millions de dollars ont été soumises en vertu de ce programme ; 75 demandes concernant 44 municipalités des régions Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Mauricie–Bois-Francs, Outaouais, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Laurentides ont été traitées représentant des travaux admissibles totalisant 46,7 millions de dollars et une aide financière totale de 42 millions de dollars. Des versements de 13,7 millions de dollars au total ont été effectués en avance de fonds ou en règlement de réclamations.

- **Le Programme d'aide financière pour la reconstruction des infrastructures situées dans les MRC sinistrées**

Le Programme d'aide financière à la reconstruction des infrastructures situées dans les MRC sinistrées, à l'intention de 16 MRC et doté d'un budget de 10 millions de dollars, prévoit une participation financière du gouvernement de 90 % du coût des travaux pour la remise en état des routes, ponts, ponceaux et barrages se trouvant sur le territoire des zones d'exploitation contrôlées (ZEC) et des pourvoiries. Dans le cadre d'un projet pilote, la gestion du programme a été confiée aux MRC. Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles participe à l'évaluation des dommages.

Au cours de l'exercice 1996-1997, 12 MRC ont transmis des demandes d'aide financière pour un montant total de 8 millions de dollars. Des versements de 4,4 millions ont été effectués en avance de fonds ou en règlement de réclamation.

- **Le Programme d'aide financière pour la reconstruction des infrastructures locales**

Le Programme d'aide financière pour la reconstruction des infrastructures locales a été mis sur pied à l'automne 1996. Il a pour objectif de faciliter la remise en état des chalets et résidences secondaires ainsi que des routes les desservant, qui ont été affectées par les pluies diluviennes. Un budget de 3,8 millions de dollars a été réservé à cet effet.

À titre de projet pilote de gestion, la mise en œuvre du programme a été confiée aux municipalités et aux MRC.

Aide financière au fonctionnement des MRC

Le gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 1996 le Programme d'aide financière au fonctionnement des municipalités régionales de comté, qui devait prendre fin le 31 décembre 1995.

Les municipalités régionales de comté peuvent utiliser l'aide qui leur est octroyée dans le cadre de ce programme pour exercer notamment diverses responsabilités qui leur sont confiées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Pour l'année 1996, trois versements d'aide financière ont été effectués aux municipalités régionales de comté, pour un total de 9 millions de dollars.

Infrastructures municipales des villages nordiques

Au cours de l'exercice 1996-1997, le gouvernement s'est engagé à subventionner le service de la dette sur des emprunts municipaux relatifs à des travaux d'infrastructures et à l'acquisition d'équipements pour plus de 21,7 millions de dollars dans treize villages du Nord québécois. Le Ministère a également versé, durant cet exercice financier, 8,7 millions de dollars en subventions pour couvrir le service de la dette sur les emprunts municipaux contractés de 1981 à 1995 dans le cadre de ce programme.

Réorganisation du territoire de la Ville de Schefferville

Le Ministère a poursuivi avec l'aide du Secréariat aux affaires autochtones, les négociations avec le gouvernement fédéral en vue de lui transférer éventuellement l'usufruit d'un territoire de 124 acres destiné à l'agrandissement de la réserve montagnaise de Matimekosh. Au cours de l'année, les travaux reliés à l'assainissement des eaux usées se sont poursuivis.

Berges neuves

Une somme de 310 000 \$ a été versée en vertu de ce programme qui vise à favoriser la stabilisation des berges des cours d'eau. Il s'agit là aussi de contributions aux services de dette contractés dans le cadre de ce programme.

Programmes fédéraux de création d'emplois

Le Ministère offre sa collaboration à la mise en œuvre dans les municipalités de divers programmes de création d'emplois, mis sur pied par le gouvernement fédéral. Pour être admissibles à ces programmes, les projets présentés par les municipalités, les communautés urbaines et les organismes qui en dépendent doivent au préalable avoir été soumis au ministère des Affaires municipales. La Direction sert d'intermédiaire entre les municipalités et le gouvernement fédéral.

Chapitre 5

Loisir et sports

La Direction générale du loisir et des sports guide les interventions de l'État dans les domaines du loisir, de la jeunesse, du plein air, du sport et de l'activité physique. Le personnel du bureau de la sous-ministre adjointe, en collaboration avec celui de la Direction du loisir et des programmes à la jeunesse et de la Direction des sports, a travaillé sur divers dossiers horizontaux. En voici un aperçu :

- la Direction générale a élaboré et rendu public en février 1997 un nouveau Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport au terme d'une vaste consultation du milieu à travers tout le Québec (16 consultations régionales, un forum). En juin 1996, un colloque, tenu à Montréal, avait permis d'étudier une proposition soumise par un comité consultatif externe. À l'issue de ce colloque, la Direction générale a transmis 700 fiches-commentaires à autant d'organismes et elle a procédé à l'analyse de 237 fiches qui lui ont été retournées et dont les résultats ont été présentés dans un rapport ;
- la Direction générale du loisir et des sports administre le programme Support à l'action bénévole. Avec un budget de 11,3 millions de dollars, ce programme a permis de verser, à la grandeur du Québec, près de 18 000 subventions à des corporations à but non lucratif, à des municipalités, à des municipalités de villages nordiques et à des Conseils de bande afin de soutenir leurs actions et de combler leurs besoins en activités de loisir ou communautaires et en équipements mobiliers ou immobiliers légers de loisir et de sport ;
- la Direction générale a participé à l'élaboration d'orientations ministérielles découlant de la démarche d'identification des produits et services du Ministère. Elle a de plus procédé à une première évaluation de la pertinence de ceux-ci dans le contexte de la diminution des effectifs due notamment aux nombreux départs à la retraite ;
- la Direction générale a aussi mené une importante réflexion auprès de son personnel visant la réorganisation administrative de ses unités constituantes, qui a résulté en un nouveau Plan d'organisation administrative inférieure (POAI) soumis aux autorités dans le cadre des travaux de refonte du Plan d'organisation supérieure du Ministère (POAS) ;

- La Direction générale a participé à divers comités ministériels dont notamment celui sur l'autoroute de l'information (Internet), sur la planification stratégique, sur la politique de communication, et elle a été représentée au sein du comité de rédaction de la revue *Municipalité* ;
- la Direction générale a assuré le suivi de la gestion des subventions des programmes en loisir et en sport.

Loisir et programmes à la jeunesse

Intervenir en loisir pour la Direction du loisir et des programmes à la jeunesse, c'est organiser de multiples activités en partenariat avec des organismes à but non lucratif, touchant la promotion et le développement du loisir. C'est aussi fournir l'expertise professionnelle en ce domaine ainsi que le soutien financier. En voici un aperçu :

- participation aux travaux d'élaboration et de rédaction du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport en collaboration avec la Direction des sports ;
- diffusion de renseignements professionnels relatifs aux recherches sur le loisir publiées par le Ministère et rédaction d'articles d'information pour la revue *Municipalité* ;
- collaboration et aide financière à la conception et à la création d'une veille scientifique et professionnelle en loisir sur INTERNET : un observatoire du loisir en collaboration avec le Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;
- participation avec la Direction du sport au soutien au Réseau Information-loisir, un service de diffusion de l'information en matière de loisir et de sport qui exploite l'autoroute de l'information ;
- collaboration aux travaux de recherche visant à évaluer la perception qu'ont les citoyens à l'égard des services de loisir et des parcs municipaux ;
- extraction et compilation des budgets municipaux dévolus au loisir et à la culture par les municipalités du Québec pour la période de 1992 à 1996 ;
- participation, en collaboration avec le secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), au comité de sélection du Programme de soutien financier aux partenariats

- entre le Québec et les Communautés francophones et acadiennes du Canada et au Forum francophone de concertation;
- collaboration aux travaux du comité aviseur fédéral-provincial-territorial sur le loisir et l'activité physique (sous-comité du comité interprovincial loisir et sport);
 - collaboration, à titre de membre d'honneur du Bureau international du tourisme social (BITS), aux travaux du comité aviseur de la section Amériques du BITS;
 - collaboration à la préparation du Congrès du BITS tenu à Montréal et de la réunion biannuelle de l'organisme et collaboration à la rédaction de la Déclaration de Montréal et à la création officielle du BITS-Amériques (section américaine du BITS);
 - collaboration, avec des partenaires ministériels et privés, à l'organisation et à la tenue du Prix Essor, visant à faire reconnaître la valeur des projets éducatifs dans le domaine artistique et culturel et leur contribution à la pratique du loisir culturel;
 - poursuite de la mise en œuvre de la politique sur le bénévolat, notamment par la remise du Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin à six lauréats (trois bénévoles et trois organismes). L'émission de certificats de reconnaissance ainsi que la distribution de diverses brochures ont aussi contribué à soutenir les démarches des bénévoles, particulièrement sur le plan de la formation;
 - révision du répertoire *Votre corporation sans but lucratif*. Cette nouvelle édition, intitulée maintenant *Votre association* et qui tient compte du nouveau Code civil, est une source utile d'information pour les administrateurs et les membres des associations à but non lucratif;
 - participation à la table sectorielle sur le tourisme d'aventure;
 - soutien aux activités régulières de 17 organismes nationaux de loisir soit pour une aide à la gestion, soit pour un soutien à des projets: en loisir socio-éducatif (7 organismes), en loisir touristique (3 organismes), en loisir de plein air (7 organismes);
 - réalisation de 235 projets locaux d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap. Cette intervention du Ministère se veut un soutien aux démarches d'intégration au sein des activités régulières de loisir et à l'utilisation par cette clientèle des ressources et des équipements collectifs;
 - contribution active à un transfert de fonds de l'Office des personnes handicapées du Québec et élaboration d'un programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience, pour l'année 1997-1998;
 - soutien à la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec et à 14 conseils régionaux de loisir, incluant le Conseil régional de la Radissonie. Cette aide financière vise à favoriser principalement la concertation régionale en loisir, le soutien aux petites municipalités et la coordination de certains programmes sportifs et culturels;
 - aide financière à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs et à 44 centres communautaires de loisirs privés œuvrant en milieu urbain. Ce soutien favorise une programmation d'activités variées comme moyen d'action éducative et sociale, de manière à créer un milieu de vie pour les usagers, à favoriser la prise en charge et à encourager le développement de nouvelles activités de loisirs;
 - soutien financier à Chantiers jeunesse dans la coordination et l'organisation de 37 chantiers réalisés au Québec. Cette aide a permis à 30 organismes d'améliorer leur offre de services et à près de 300 jeunes d'utiliser une partie de leur temps de loisir pour en faire une occasion de développement social et professionnel par un travail bénévole dans le cadre d'une vie de groupe;
 - aide financière à 42 associations régionales œuvrant auprès des personnes âgées (16 organismes), des troupes scouts et guides (10 organismes), et des personnes handicapées (16 organismes), notamment pour la formation des organismes locaux, l'information de leur réseau et le soutien à leur clientèle;
 - soutien aux activités liées à la Fête nationale, 696 manifestations locales réparties dans les 16 régions administratives, deux manifestations à impact national, à Québec et à Montréal et un grand défilé à Montréal. Le Mouvement national des Québécoises et des Québécois a reçu du Ministère un soutien financier pour la coordination générale de la Fête à travers tout le Québec. Le comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. a reçu du Ministère une aide financière pour l'organisation de deux activités majeures;
 - soutien financier au Regroupement Loisir Québec; celui-ci couvre notamment le coût du loyer de la centaine d'organismes nationaux de loisir et de sport reconnus par le Ministère et logés au Stade olympique. La subvention permet au Regroupement de gérer également les services

administratifs requis par les organismes nationaux dans les domaines du loisir socio-culturel, socio-éducatif et scientifique de même que dans les secteurs du sport, du plein air et du tourisme social;

- soutien financier à 116 camps de vacances (77 pour les jeunes, 16 pour les personnes handicapées et 23 pour les familles à faible revenu), soit comme aide au fonctionnement, aux immobilisations, aux plans directeurs ou au remboursement hypothécaire, et à trois auberges de jeunesse de façon *ad hoc*;
- liquidation du dernier engagement financier pris dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir antérieurement au 1^{er} avril 1991, date de fin de ce programme.

Toutes ces interventions visent à favoriser l'accessibilité au loisir pour l'ensemble des Québécois et Québécoises, à en améliorer la qualité de vie et à assurer une pratique diversifiée et sécuritaire.

Sports

L'intervention de la Direction des sports consiste essentiellement à offrir un soutien financier et professionnel aux personnes, organismes et institutions engagés dans le développement du sport et de l'activité physique et à représenter le Ministère et le gouvernement du Québec au sein de divers forums d'échanges en ces matières sur le plan international et canadien. En voici un aperçu :

- participation aux travaux d'élaboration et de rédaction du Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport en collaboration avec la Direction du loisir et des programmes à la jeunesse;
- coordination interministérielle, en lien avec les bureaux régionaux du Ministère et les intervenants régionaux (MRC, municipalités, organismes, etc.), de la mise en œuvre du Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux sur les terres publiques et du dossier de conversion des emprises ferroviaires désaffectées en parcs linéaires;
- participation aux travaux du comité interministériel de coordination du projet gouvernemental de la Route verte, itinéraire cyclable panquébécois d'environ 3 500 km;
- soutien aux organismes et aux événements multisports : Corporation Sports-Québec, Fédération québécoise du sport étudiant, Associations régionales du sport étudiant (ARSE), organismes de sport pour personnes handicapées, Jeux du Québec (conseils régionaux de loisir ou

comités organisateurs régionaux, ville hôte, etc.), mission du Québec aux Jeux du Canada, École sport-études (collégial) et Programme sports-études (secondaire);

- soutien technique et financier aux activités régulières des fédérations sportives ayant trait à la représentation des membres, à la formation, à la régie des compétitions, à la gestion de divers programmes sportifs, à la promotion de la pratique sportive de même qu'à la sécurité;
- soutien aux organismes nationaux de sport en vue de la mise en œuvre de leur plan de développement de l'excellence pour chacune des disciplines qu'ils régissent;
- soutien à des clubs sportifs pour l'engagement d'entraîneurs compétents (824 entraîneurs dont 78 à temps plein, 132 à mi-temps et 614 à temps partiel);
- soutien à l'organisation, au Québec, d'événements sportifs de niveaux canadien et international;
- soutien financier aux athlètes de niveau «élite» (719 bourses d'entraînement dans 52 sports, dont 10 disciplines pour personnes handicapées);
- soutien financier à des clubs de motoneigistes pour le remplacement des surfaceuses de sentiers (28 clubs soutenus) et l'entretien des sentiers (255 clubs soutenus, pour quelque 33 462 km de sentiers);
- soutien financier à l'organisation d'événements sportifs de masse (près de 150 organismes locaux soutenus);
- soutien financier aux 18 régies régionales de la santé et des services sociaux pour la réalisation du plan d'action quadriennal Kino-Québec (1996-2000), plus précisément le développement des programmes VOLTAGE, DYNAMO, PULSATION +, FAMILLE AU JEU, VIACTIVE et MARCHE (clientèles cibles : jeunes de 12 à 15 ans, adultes de 25 à 44 ans et aînés de 55 ans et plus);
- réalisation d'une campagne promotionnelle sur les sites et les clubs de marche;
- réalisation d'une campagne médiatique (télévision, radio, presse écrite) nationale ayant pour thème «Le plaisir d'être actif en hiver»;
- publication d'une brochure à l'intention des partenaires en matière de promotion de l'activité physique : *Pour mieux cibler nos clientèles*;
- collaboration à la conception et à la réalisation d'une émission télévisée «Êtes-vous en forme?» et de produits connexes (questionnaire, brochure, stand d'information, etc.);

- diffusion d'information (conférence de presse et publication d'articles synthèse) sur le rapport du «Surgeon Général» des États-Unis sur le lien entre l'activité physique et la santé;
- ratification, par les ministres québécois et français responsables du sport, d'une Déclaration de coopération franco-québécoise en matière de sport (thèmes : le français langue du sport et la formation et le perfectionnement des entraîneurs);
- participation à la XXVI^e session ordinaire de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFÉJES) au Cameroun du 13 au 19 janvier 1997;
- encadrement d'une mission québécoise en France et de missions françaises au Québec (formation et perfectionnement des entraîneurs; diététique sportive; le français, le sport et les Jeux de la francophonie) et encadrement d'une mission belge au Québec (administration d'installations sportives);
- participation aux travaux des comités suivants : Conférence bisannuelle des ministres du sport et de la condition physique des provinces et territoires et du Canada; Conférence des sous-ministres; Conseil interprovincial du sport et du loisir (CISL) et ses comités; Comité fédéral-provincial du sport; Conseil des Jeux du Canada; Comité technique des Jeux du Canada; Conseil national de certification des entraîneurs (CNCE); Comité francophone du volet théorique du PNCE; Comité de planification et d'évaluation du PNCE.
- participation aux travaux de mise en place du Centre national multisport de Montréal et de son Institut de formation des entraîneurs;
- participation aux travaux du comité de suivi (avec la Fédération québécoise de hockey sur glace) sur le dossier des changements des catégories d'âge en hockey mineur;
- participation à la révision du Programme national de certification des entraîneurs, animée par l'Association canadienne des entraîneurs;
- étude, par sondage, des contraintes économiques associées à la participation à des programmes de développement de l'excellence sportive;
- publication d'un bilan — sous l'angle sportif — des travaux de mise en candidature de Québec en vue de l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2002;
- présentation de conférences, dans des universités québécoises et à l'Académie olympique, sur l'État et le sport et l'activité physique, sur la structure et les programmes de la Direction des sports, sur la conception du nouveau Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport et sur l'impact de la tenue des Jeux olympiques d'été à Montréal en 1976 sur le développement du sport d'excellence au Québec;
- publication de rapports d'études :
- *L'activité physique de loisir au Québec*;
- *Étude des facteurs associés à l'adoption de la pratique régulière des activités physiques dans la population québécoise*;
- *Pratique des activités physiques au secondaire*;
- *Étude sur les opportunités de développement du produit touristique du ski de fond au Québec*.
- participation, avec la Direction du loisir et des programmes à la jeunesse, au soutien au Réseau information loisir, un service de diffusion de l'information en matière de loisir et de sport qui exploite l'autoroute de l'information (<http://www.lin.ca/ril.htm>).

Ces diverses activités servent à développer l'excellence sportive, à faire la promotion du sport et de l'activité physique et à offrir des programmes de soutien technique et financier aux partenaires et organismes locaux, régionaux et nationaux.

Composition typographique : Compélec inc.
Achevé d'imprimer en octobre 1997
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville